

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

ID : 077-217704311-20210211-20210101-DE



EXERCICE 2020 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

Depuis la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, l'article L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

De ce fait, chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) de la ville est inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Par ailleurs, le décret d'application mentionné dans l'article de loi a été adopté le 24 juin 2016 et précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Les articles L.2312-1 et L. 3312-1 du CGCT imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires contenant les informations suivantes :

- Les concours financiers, la fiscalité, les tarifications, les subventions et les principales évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) de la ville en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que les évolutions financières entre la ville et la Communauté de Communes du Pays de Nemours,
 - Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
 - La structure et la gestion de la dette contractée, son encours et les perspectives budgétaires

Le Conseil municipal est donc invité à prendre connaissance du rapport d'orientation budgétaire, à en débattre et à adopter une délibération spécifique prenant acte du débat.

Vous trouverez le rapport d'orientation budgétaire en annexe.



TABLE DES MATIERES

I - CONTEXTE GENERAL : IMPACT SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE

A – SITUATION GLOBALE

B – SITUATION NATIONALE

II - SITUATION ET ORIENTATION BUDGETAIRES DE LA VILLE

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 1- Produits des services et du domaine
- 2- Impôts et taxes
- 3- Dotations de l'Etat, subventions et participations
- 4- Autres produits de gestion courante
- 5- Produits financiers
- 6- Produits exceptionnels
- 7- Résultat de fonctionnement reporté
- 8- Recettes globales de fonctionnement de 2012 à 2020

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 1- Charges à caractère générale
- 2- Charges de personnel
- 3- Atténuations de produits dont FPIC
- 4- Autres charges de gestion courante
- 5- Charges financières
- 6- Charges exceptionnelles
- 7- Dépenses globales de fonctionnement de 2012 à 2020

C – RECETTES D'INVESTISSEMENT

D - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

E - RESULTAT PROVISOIRE DE CLOTURE, répartition entre fonctionnement et investissement

F – GESTION DE LA DETTE

G – ANALYSE SITUATION FINANCIERE de 2012 à 2020

- 1- Programme des Rochers Gréau
- 2- Intérêts de la dette

III – PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VILLE

I - CONTEXTE GENERAL : IMPACT SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE

A – SITUATION GLOBALE

La préparation du DOB 2021 s'inscrit dans un contexte économique, social, et sanitaire sans précédent.

L'année 2020 a connu des événements historiques majeurs jamais vécus jusqu'alors.

Au niveau international,

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19, début 2020.

Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de la pandémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement.

Après une récession d'ampleur inédite au premier semestre, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au deuxième semestre.

Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au troisième trimestre, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.

A partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris particulièrement en Europe et aux Etats-Unis.

Au quatrième trimestre, la réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours à des nouveaux confinements a de nouveau, pesé sur l'activité.

Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un nouveau retour en force des confinements.

Avec plus de 1,9 millions de décès et plus de 92 millions de cas d'infections à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir, qui pourraient devenir réalité au deuxième semestre 2021 et permettre une reprise réelle de l'économie mondiale.

Pour la zone euro,

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le
ID : 077-217704311-20210211-20210101-DE



Après une chute vertigineuse du Produit Intérieur Brut comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au troisième trimestre +12.5 %.

Néanmoins l'activité demeure en retrait de 4,4 % par rapport au quatrième trimestre 2019.

Ceci découle de la moindre activité des secteurs des transports, de la restauration, de l'hébergement et tous ceux liés au tourisme.

Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Au quatrième trimestre, la 2ème vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays : Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...

L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure pour le moment.

Les gouvernements ont en effet cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie).

D'après les indicateurs avancés, cette stratégie semble avoir été relativement efficace d'un point de vue économique.

Selon la BCE, le repli de la croissance en zone euro devrait être autour de 2,8 % au quatrième trimestre et de 7,3 % en moyenne sur l'année 2020.

Face à la propagation de variants de la COVID-19 particulièrement contagieux, l'Europe est marquée en ce début d'année par des confinements plus stricts qu'à l'automne, qui pourraient se maintenir jusqu'en avril.

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Outre le programme SURE (100 milliards €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée, les Etats membres de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance, Next Generation EU, de 750 milliards € de prêts et subventions.

Définitivement validé en décembre 2020, il s'appliquera en 2021-2022 principalement pour soutenir l'investissement.

Pour la première fois l'UE financera les Etats membres par l'émission de dettes en son nom propre.

La BCE a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ - 7,3 % en 2020 avant de rebondir à 3,9 % en 2021.

[Pour la France.](#)

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le 
ID : 077-217704311-20210211-20210101-DE

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020.

Reculant de 5,9 % au premier trimestre, le PIB a chuté de 13,8 % au deuxième trimestre suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai.

Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire comme à l'international : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au troisième trimestre tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise (quatrième trimestre 2019).

L'accélération des contaminations au quatrième trimestre a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre.

Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en terme de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au deuxième trimestre.

La perte d'activité est attendue à - 4 % au quatrième trimestre et - 9,1 % en moyenne en 2020.

Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1 % contre 5,4 auparavant).

Depuis le 2 janvier 2021, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans toute la France.

Au-delà, l'accélération des hospitalisations semble rendre un troisième confinement inévitable.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié.

En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emplois a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emplois lentement accumulées au cours des deux dernières années.

Cette destruction massive d'emplois ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT.

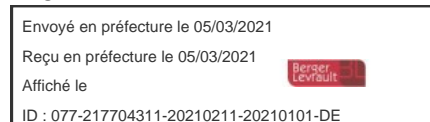
En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant baissé pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au premier semestre passant de 8,1 % au quatrième trimestre 2019 à 7,1 % au deuxième trimestre 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait.

L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil.

Au troisième trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité.

Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB).



En 2021 il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards € prévus.

Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021 et pourrait diminuer ensuite pour atteindre 8 % vers la fin de 2022.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence.

Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB).

Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Milliards €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Milliards €) et de garanties de l'Etat (327,5 Milliards €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe.

Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du deuxième confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mises en place précédemment.

L'inflation.

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,5 % en GA en janvier 2020 à 0 % à partir de septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale dû à l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde.

La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août jusqu'à mi-décembre, où il est remonté à 50 dollars boosté par le lancement des campagnes de vaccination.

Après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années.

Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022.

Le Produit Intérieur Brut

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, **le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique pourrait s'élever à 119,8 % du PIB** selon le quatrième projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et **une dette publique à 122,3 % du PIB.**

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt liés à la politique très accommodante de la BCE.

En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le 
ID : 077-217704311-20210211-20210101-DE

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

En points de PIB	2017	2018	2019	2020p	2021p	2022p
Solde public	-3,0	-2,3	-3,0	-11,3	-8,6	-4,9
Solde structurel	-2,4	-2,2	-2,2	-0,6		-3,2
Etat	-3,1	-2,8	-3,5			
Organismes d'administration centrale	-0,2	-0,1	-0,1			
Collectivités locales	0,1	0,1	0,0			
Administrations de sécurité sociale	0,2	0,5	0,6			
Dette des administrations publiques	98,3	98,0	98,1	119,8	122,3	116,8
Taux de Prélèvements obligatoires	45,1	44,8	44,1	45,2	43,8	43,7
Ratio de dépense publique	-55,1	-54,0	-54,0	-64,3	-58,5	-56,3

* Y compris reprise de dette SNCF Réseau de 2020 (25 Md€), opération neutre pour les administrations publiques car en dépense côté État et en miroir en recettes côté ODAC. Hors cette opération le solde de l'État serait de -7,6 % du PIB et le solde des ODAC serait de 0,0 % du PIB.

Sources : PLF 2021, PLFR(4) 2020, Natixis.

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par une crise qui perdure début 2021.

L'impact brut devrait être de l'ordre de 20 milliards € sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards € dans le même temps.

Le corpus réglementaire institue différentes mesures pour résorber ce choc et **donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance**, qui est l'objectif principal de la Loi de Finances Initiale (LFI) 2021.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le 
ID : 077-217704311-20210211-20210101-DE

B – SITUATION NATIONALE

[La loi de finances pour 2021](#) est inscrite au JO du 31 décembre 2020 comme le budget de la relance.

Hors crise, les mesures de la loi sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures diverses de simplification...

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la LFI 2021 met en exergue le rôle spécifique du **secteur public territorial** qui est le **grand acteur de l'investissement public**.

Il en représente 55 %.

Sur les 100 Milliards € du plan de relance, plus de 86 Milliards € sont financés par l'État.

La loi de finances pour 2021 concrétise la baisse de 10 Milliards € des impôts de production à compter de 2021, soit 20 Milliards € en cumulé sur deux ans.

Elle ouvre par ailleurs 36,4 Milliards € en autorisations d'engagement sur la mission budgétaire « Plan de relance », composée de trois programmes budgétaires correspondant aux grandes priorités du plan de relance : l'écologie (18,4 Milliards €), la cohésion (12 Milliards €) et la compétitivité (6 Milliards €).

11 Milliards € de crédits nouveaux sont par ailleurs prévus sur la mission « Investissements d'avenir » au titre des années 2021 et 2022.

Les autres dépenses de relance sont principalement réparties sur le reste du budget de l'État, sur le budget de la sécurité sociale (plan d'investissement prévu dans le cadre du Ségur de la santé), ainsi que dans des opérateurs publics (Bpifrance, banque des territoires).

Une confirmation en matière de baisse des impôts

La loi de finances pour 2021 confirme par ailleurs les engagements du Gouvernement en matière de baisse des impôts, avec **la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales** pour les personnes dites « plus aisées » engagée en 2018, et **la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés**.

En matière de dépenses, la loi de finances pour 2021 s'inscrit donc dans la continuité des priorités du quinquennat et poursuit l'augmentation des crédits du budget au service du renforcement des missions régaliennes de l'État, des dépenses d'avenir sur la recherche et d'éducation, comme du soutien aux plus fragiles. Il maintient la stabilité de l'emploi public.

Le premier exercice du budget vert

La loi de finances pour 2021 marque enfin l'engagement du Gouvernement en faveur de la transition écologique. La mission « Plan de relance » financera des actions en faveur de l'écologie à hauteur de 18,4 Milliards € d'autorisations d'engagement en 2021.

La fiscalité environnementale renforce les incitations en faveur des énergies renouvelables, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la lutte contre l'artificialisation des sols.

Il s'agit du premier exercice du **budget vert**.

De manière inédite, la totalité des dépenses du budget de l'État et des dépenses fiscales font l'objet d'une cotation indiquant leur impact environnemental (climat, adaptation au changement climatique, ressource en eau, économie circulaire, lutte contre les pollutions, biodiversité).

La France est pionnière au niveau mondial dans cette démarche de transparence, qui enrichit l'information du Parlement et des citoyens sur les effets de l'action publique sur l'environnement.

La baisse à nouveau de la Dotation Global de Fonctionnement (DGF)

Elle devrait s'élever en 2021 à 26.758.368 milliards € ce qui s'avère être une baisse de 0.3 % par rapport à 2020, il faut remonter à 2017 pour trouver une plus forte baisse puisque le montant alors de la DGF était de 30.86 milliards €.


La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Cette dotation, se maintient par rapport à 2020.

Elle reste à près de 3 milliards d'euros pour le bloc communal et intercommunal.

Elle est depuis 2018 incluse dans les variables d'ajustement et entre dans l'enveloppe normée.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le 
ID : 077-217704311-20210211-20210101-DE

Le gouvernement a reconduit en 2021 la dotation de soutien à l'investissement local.

L'enveloppe est exactement au même montant que l'année dernière et l'année d'avant, à savoir, 570 millions d'euros.

Cependant, elle reste bien plus basse qu'en 2018, le montant était alors de 615 millions d'euros.

Il comprenait notamment un fonds d'aide dédié aux contrats de ruralités qui a disparu en 2019/2020 au profit pour notre commune du Fond d'Aide aux Communes géré directement par les conseils départementaux.

Nous en avons d'ailleurs bénéficié par le versement d'une subvention de 600.000 euros pour des travaux d'investissement à effectuer sur trois années.

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Les montants alloués se maintiennent à ceux de 2020, 2019, 2018 et 2017, soit 1.046 milliards d'euros.

Nous venons de demander par le biais de cette dotation, une subvention pour la mise en place d'une aire de fitness. Et nous souhaitons demander pour la fin de l'année 2021 un soutien pour la réfection du toit d'une de nos écoles élémentaires et la mise en place de la vidéo-protection sur la ville.

Les Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)

L'article 159 de la loi de Finances 2018 devait engager la simplification et la modernisation de la gestion du fonds de compensation pour la TVA.

Cependant après deux reports en 2019 et 2020, l'article 251 de la loi des finances 2021 planifie la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA en 2021.

L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.

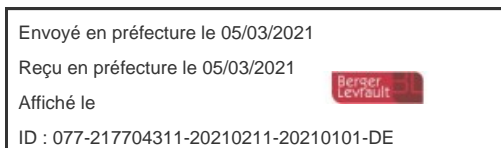
Grande nouveauté après la prise en compte de certaines dépenses inscrites en fonctionnement, l'entretien et la maintenance de notre réseau d'éclairage public pourra être soumis au FCTVA.

Le FCTVA augmente à nouveau tout comme l'année dernière pour atteindre la somme de 6 milliards 546 millions € en 2021 contre 6 milliards d'euros pour 2020.

Ceci pouvant s'expliquer par le regain d'investissement depuis 2017 mais aussi par le fait qu'il n'est plus soumis au seul projet d'investissement mais peut aussi concerner des dépenses de fonctionnement.

L'état attendant également, comme nous l'avons vu plus haut, de la part des collectivités locales une reprise de l'investissement.

La Taxe d'Habitation (TH)



La réforme de la taxe d'habitation se poursuit. En 2018 et 2019, les foyers les plus modestes ont pu bénéficier d'un dégrèvement (30% puis 65%), avant de bénéficier d'une exonération totale en 2020.

En 2021, ce sera désormais au tour des foyers fiscaux considérés comme aisés aux yeux de l'administration fiscale de bénéficier d'un dégrèvement de 30%.

En 2022, cette réduction atteindra 65%. En 2023, la taxe d'habitation serait définitivement supprimée pour tous les contribuables.

Attention : cette disparition ne concerne que l'impôt portant sur les résidences principales.

Les propriétaires d'une résidence secondaire, d'une place de parking et d'un garage restent entièrement redevables de l'impôt local portant sur ces biens.

Il est confirmé que l'année 2017 est bien l'année de référence pour le calcul de cette compensation.

Et que la base (hors accroissement physique), le taux ainsi que les abattements de la Taxe d'Habitation sont figés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'Etat au titre du dégrèvement et du produit.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le



ID : 077-217704311-20210211-20210101-DE

II SITUATION ET ORIENTATION BUDGETAIRES DE LA VILLE

Afin de pouvoir connaître les finances d'une collectivité locale, il est important de prendre en compte le compte administratif (reprenant les charges et recettes réelles tant en fonctionnement qu'en investissement), ainsi l'équipe municipale peut se projeter et faire des propositions pour le budget de l'année suivante.

Le détail de ces différents comptes sont repris ci-dessous.

La présentation de l'évolution des comptes depuis 2012 vous est présentée sous forme de graphiques.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 077-217704311-20210211-20210101-DE

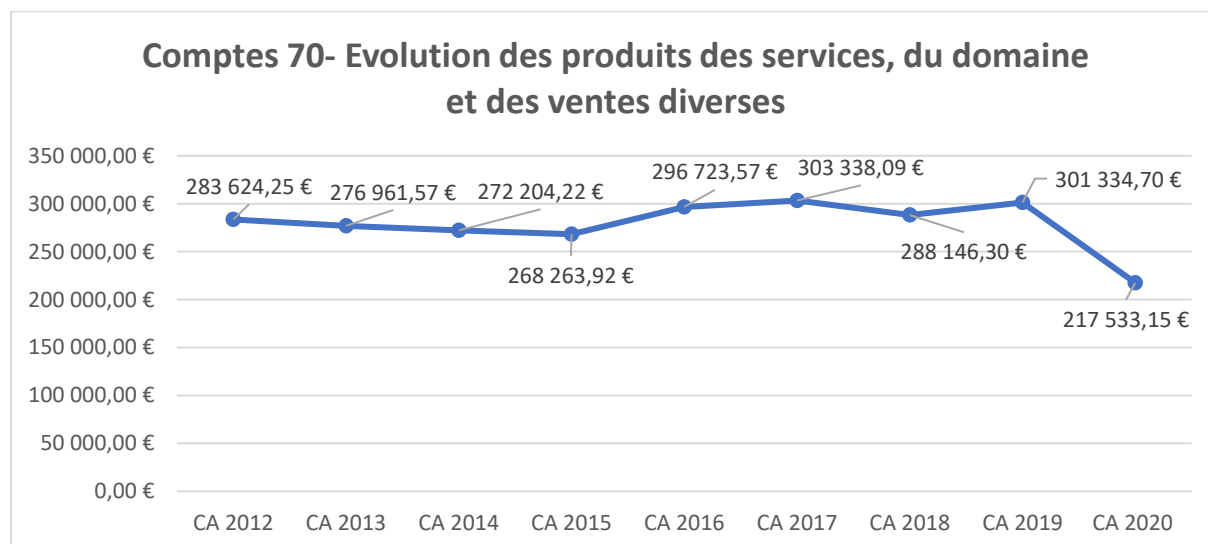
1- Produits des services et du domaine (Comptes 70)

Concernant les recettes liées aux produits du domaine (cimetière, redevance d'occupation du domaine public), ainsi que les recettes relevant de la facturation des familles pour les services de restauration et de centres de loisirs, nous pouvons constater une forte baisse en 2020.

De 2012 à 2019, le niveau des recettes se situe entre 268 K€ et 303 K€

La crise sanitaire COV-19 nous a obligé à la fermeture, durant plusieurs semaines courant 2020, du centre de loisirs et des services de cantine scolaire, avec pour conséquence une facturation ajustée au niveau de la fréquentation, soit un niveau de recettes de 217 K€ représentant une baisse de 84 K€.

Le niveau des recettes issues des produits des services et du domaine se situe à 217 K€ et représente 3,0 % des recettes de fonctionnement 2020.



Le tarif d'un repas est de 3.20 euros par jour et par enfant depuis 2015 alors même que l'application de la loi EGALIM ont déjà commencé depuis le début de l'année 2020 : Obligation réglementaire d'entrée du bio et du local dans les menus des cantines, la suppression du plastique remplacé par du verre. Ces nouvelles dispositions engendrent des frais supplémentaires, d'environ 20.000 € sur une année.

2- Impôts et taxes (Comptes 73)

Ce groupe de recettes des comptes 73 est composé des 4 principaux postes suivants :

- Taxes foncières et d'habitation
- Attribution de compensation (Communauté de Communes du Pays de Nemours)
- Taxe sur l'électricité
- Taxe additionnelle aux droits de mutations et taxe de publicité

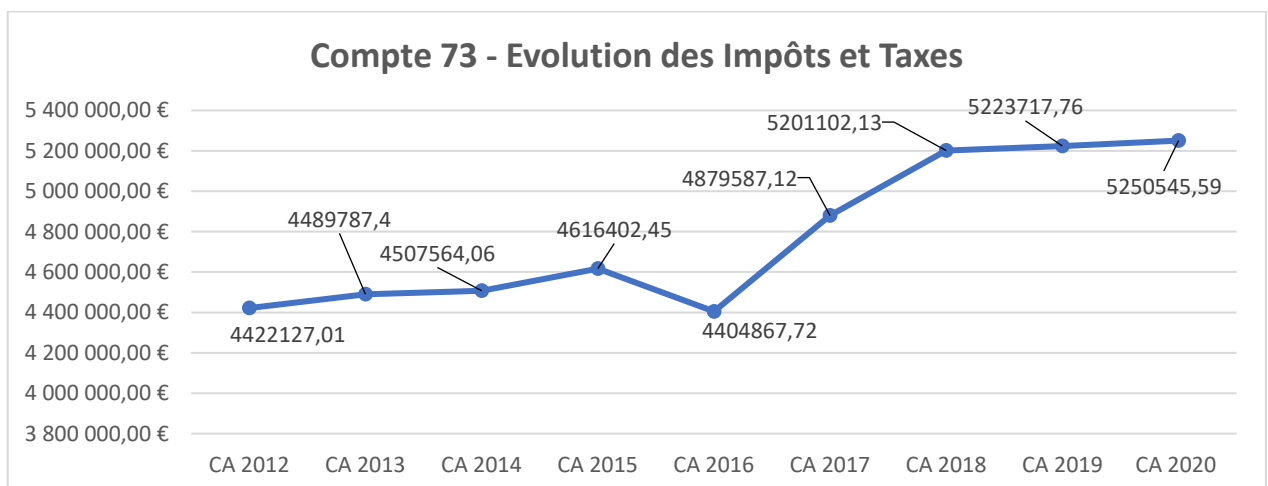
De 2012 à 2016, le niveau des recettes des comptes 73 se situe entre 4 404 K€ et 4 616 K€.

En raison d'une situation financière extrêmement délicate fin 2016 et une Epargne nette négative de 2013 à 2016 (2013 : -464 K€ / 2014 : - 2 057 K€ / 2015 : - 1 500 K€ / 2016 : - 595 K€) avec pour principale cause le programme du Gréau (Nouvelle école de la Fontaine Sèche, centre de loisirs, cantine et maison des associations), un investissement qui contraint la municipalité à réduire les charges de fonctionnement et à augmenter durant deux années consécutives (2017 et 2018) la part communale des impôts locaux pour échapper à la mise sous tutelle du préfet fin 2016 :

- Taxe Habitation : + 54,1 % en 2017 et 2018 (11,03% à 17%)
- Taxes Foncières : + 13,2 % en 2017 et 2018 (22,08% à 25%)

Il est à noter une baisse annuelle significative de l'Attribution de Compensation de l'ordre de 353 K€ à partir de 2016 et de 41 K€ supplémentaires à partir de 2018, soit une baisse globale annuelle de 395 K€ entre 2012 et 2020. Cette baisse de l'A.C. se justifie par un transfert des compétences à la C.C.P.N. (Complexe sportif intercommunal en 2016 et Zones d'Activité Economique en 2018) avec comme contrepartie la suppression des dépenses de fonctionnement s'y rapportant. En conséquence, l'effet global sur le résultat de fonctionnement est donc nul.

En conséquence, le niveau des recettes issues des impôts et taxes se situe à 5 250 K€ en 2020 et représente 73,0 % des recettes de fonctionnement 2020.

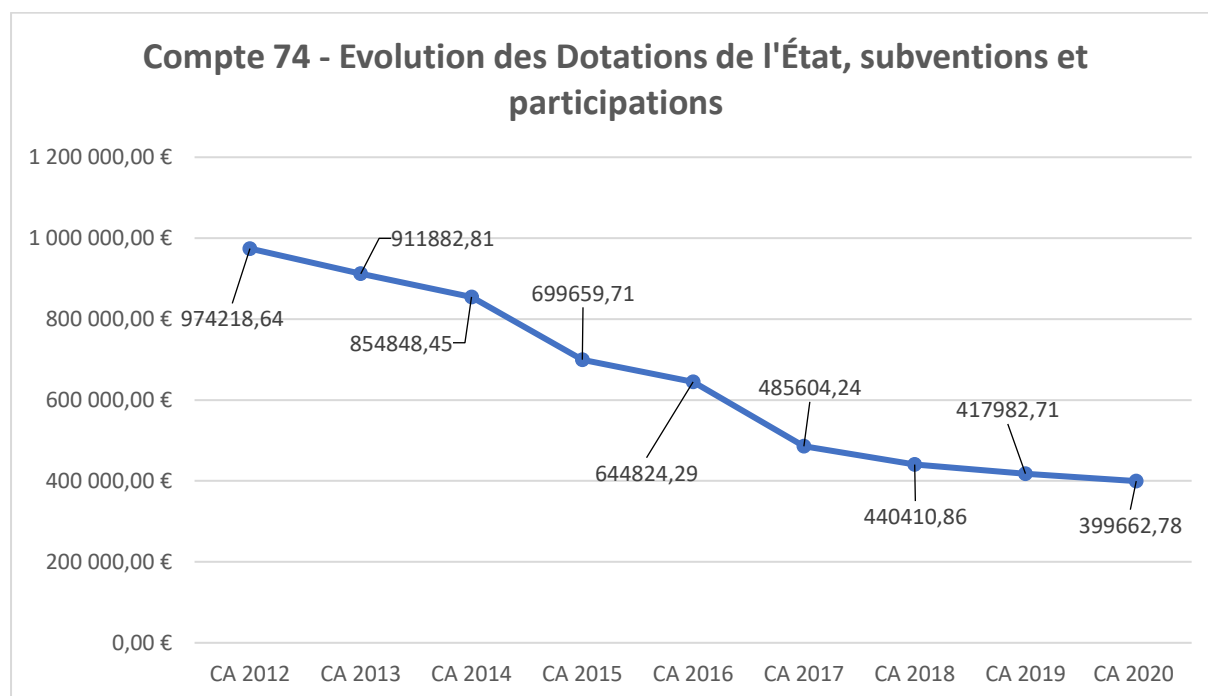


3- Dotations de l'Etat, subventions et participations (compte 74)

Ce groupe de recettes des comptes 74 correspond aux dotations et subventions reçues par le département, la région et l'Etat.

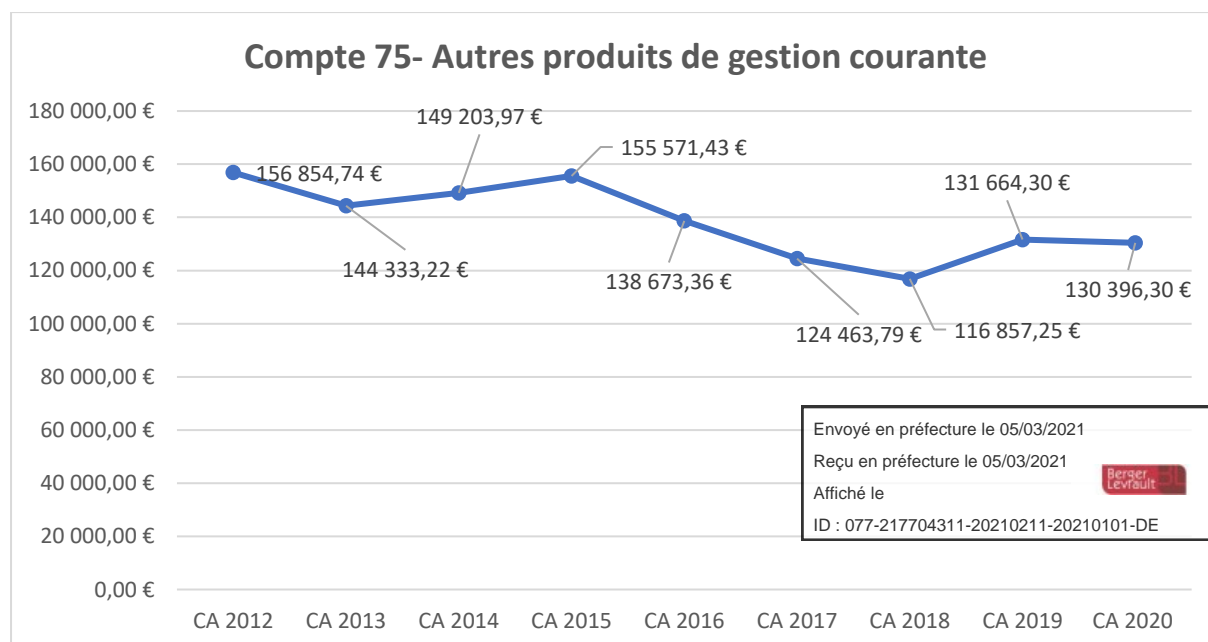
Son évolution progressive et significative à la baisse de 974 K€ en 2012 à 400 K€ en 2020, variation annuelle de - 474 K€ pour les périodes 2012 et 2020, s'explique par une diminution des dotations de l'Etat à hauteur de - 469 K€.

Le niveau des recettes issues des dotations, subventions et participations se situe à 400 K€ et représente 5,6 % des recettes de fonctionnement 2020.



4- Autres produits de gestion courante (Comptes 75)

Il s'agit de la redevance perçue pour la location d'une borne 4G, des loyers perçus sur commerces et habitations aux particuliers.



Le niveau des recettes issues des autres produits de gestion se situe à 130 K€ et représente 1,8 % des recettes de fonctionnement 2020.

Au regard des obligations fixées par le SDIS concernant les locations à usage d'habitation, les habitations au sein du bâtiment de l'école des Sources une fois libérées ne seront plus destinées à la location privée, avec pour conséquence une baisse relative des recettes.

Il est proposé d'inscrire au budget 2021 la somme de 104.000 euros.

5- Produits financiers (Comptes 76)

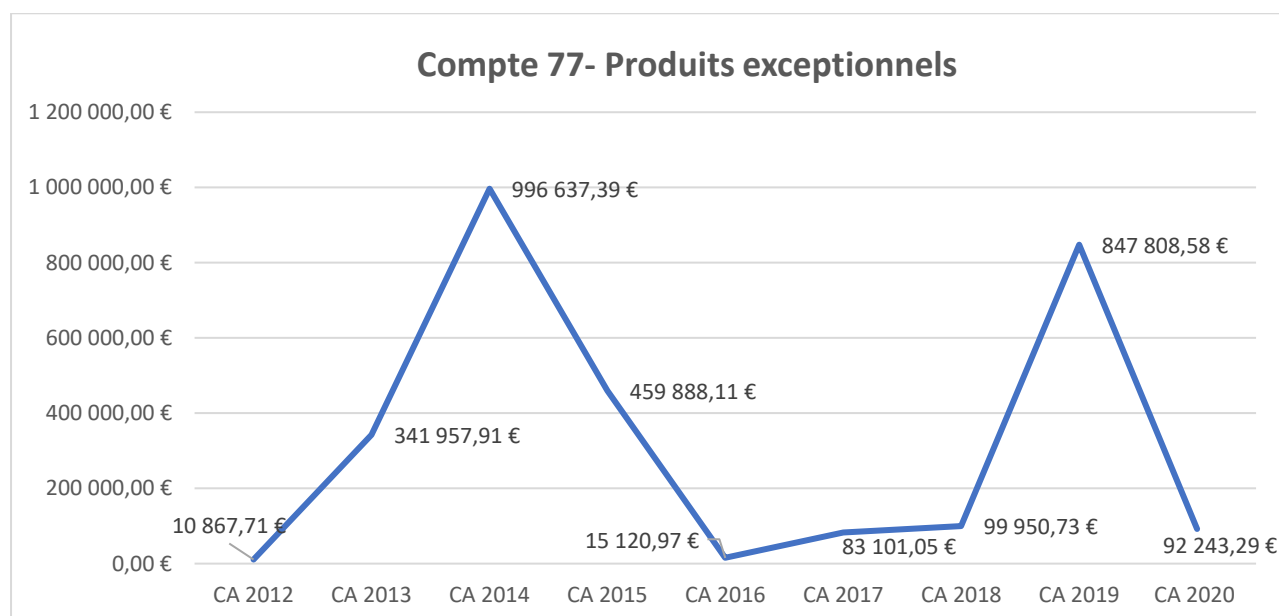
Produits financiers non significatifs.

6- Produits exceptionnels (compte 77)

Dans ce compte, sont comptabilisées toutes les recettes exceptionnelles.

Il s'agit des remboursements de sinistre (incendie, accidents, candélabres abimés...), des mandats annulés en cas de travaux non effectués bien que mandatés, ventes de biens immobiliers (terrains, immeubles) comme l'ancienne école de la Fontaine sèche en 2019 pour 807 500 Euros.

Le niveau des recettes issues des produits exceptionnels se situe à 92 K€ et représente 1,3 % des recettes de fonctionnement 2020.



7- Résultat de fonctionnement reporté (Compte 002)

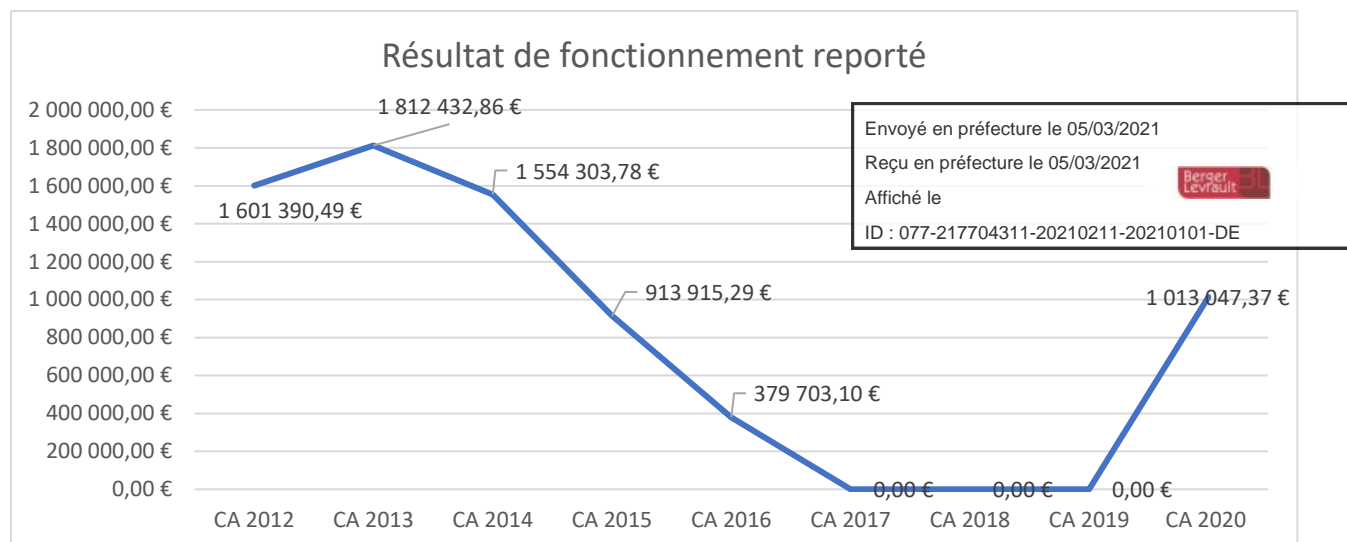
Pour bonne information, l'excédent de fonctionnement de l'année N est affecté l'année N+1 en Recette de fonctionnement (Compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté) et/ou en Recette d'Investissement (Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé) pour permettre de rembourser à minima le capital de la dette, selon arbitrage du conseil municipal.

On constate ainsi que l'excédent de fonctionnement des années 2012 à 2015 a été affecté en totalité en recette de fonctionnement reporté de 2013 à 2016 pour rembourser les intérêts de la dette dans un contexte de surendettement, privant ainsi la commune de toute autre capacité à investir sur cette période.

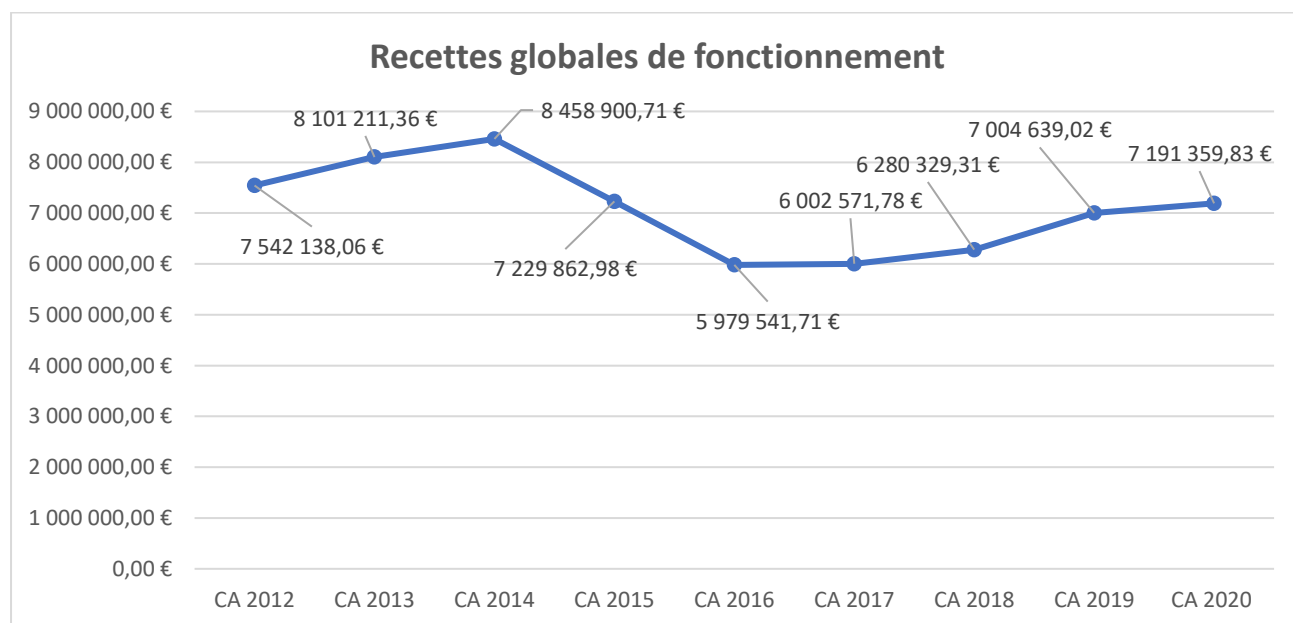
La hausse massive des impôts locaux de 2017 et 2018 et donc l'effort financier consenti par les administrés permettront de rétablir cette situation critique à la normale afin de permettre à partir de 2020 une projection sur de nouveaux investissements en voirie et autres infrastructures.

L'excédent de fonctionnement 2020 ressort à 2 927 898.49 € (y compris l'excédent de fonctionnement 2019 d'un montant de 1 013 047 Euros comme conséquence de la vente immobilière de l'ancienne école de « La fontaine sèche » pour 807 500 €.)


Il est ainsi proposé d'affecter cet excédent de fonctionnement 2020 d'un montant de 2 927 898.49 € en résultat de fonctionnement reporté 2021 pour 1 705 511.78 € (Compte 002) et en excédent de fonctionnement capitalisé 2021 pour 1 222 386.71 € (Compte 1068).



8- Recettes globales de fonctionnement de 2012 à 2020



B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

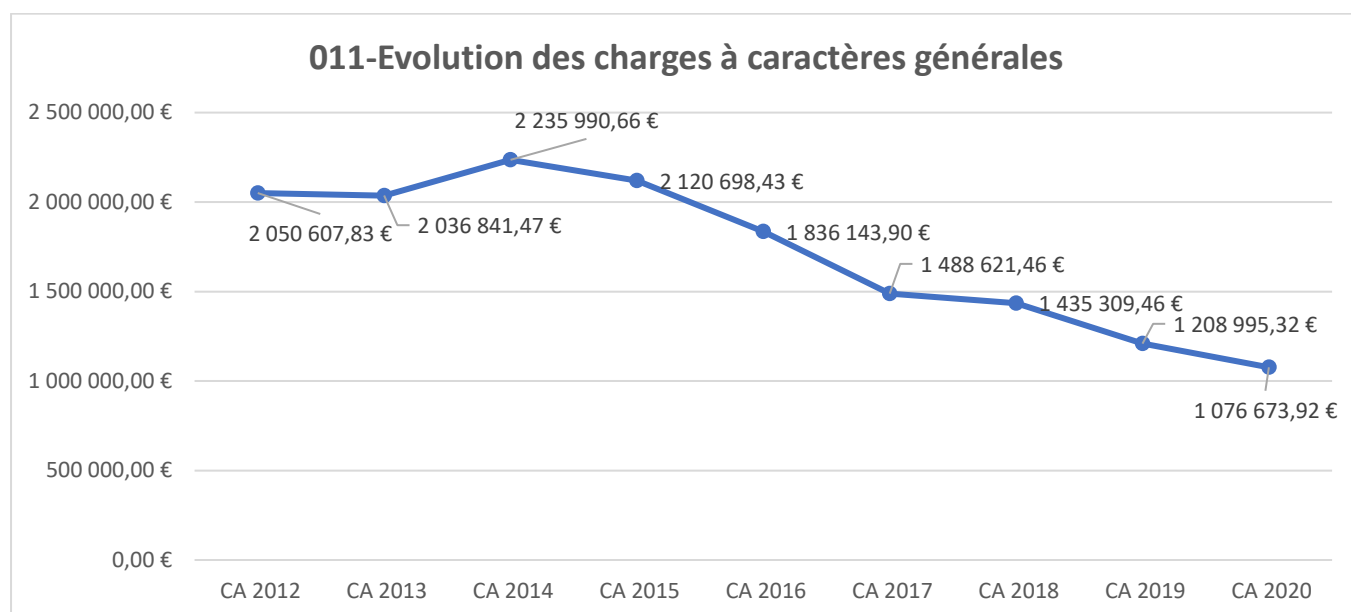
Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le 
ID : 077-217704311-20210211-20210101-DE

1- Charges à caractère générale (Comptes 011)

Dans un contexte de crise, **les charges à caractère général** ont tout de même été maintenues jusqu'en 2015 pour être ensuite revues à la baisse à partir de 2016, passant de 2 120 698.43 euros en 2015 à 1 076 673.92 euros en 2020 : **Baisse effective est de plus d'un million d'euros en 6 ans.**

Cette gestion contrainte à la baisse des charges à caractère général ne s'est pas faite sans incidences sur le fonctionnement général des services et de l'entretien général des infrastructures de la commune.

Les charges à caractère général ont été de 1 076 673.92 euros pour l'année 2020 sur une dépense globale de fonctionnement de 4 263 461.34 euros , soit 25,3% des dépenses de fonctionnement.

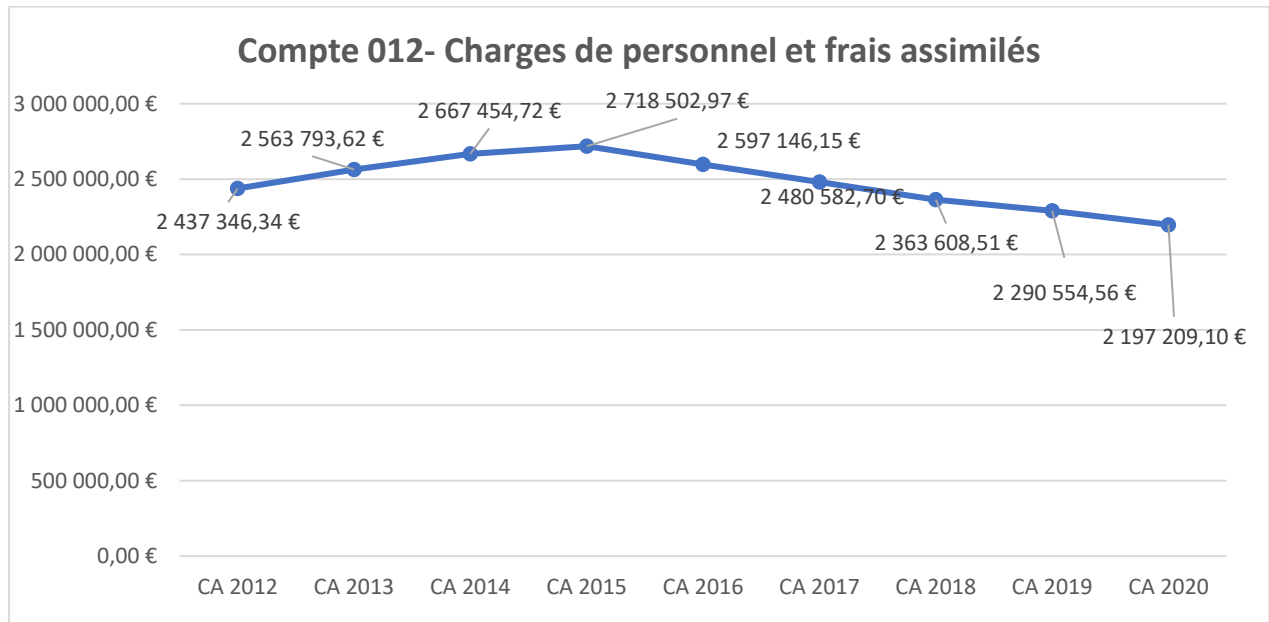


L'actuelle situation financière de la commune permettra en 2021 à nouveau de réaliser des travaux d'entretien et de réparation (trottoirs, voirie, bâtiments) et autres achats reportés de biens d'équipement.

La somme provisionnée pourrait s'établir à 2.007.200 euros à un niveau comparable aux années 2012 à 2015.

2- Charges de personnel (Comptes 012)

Malgré une situation financière délicate, **les charges de personnel** ont tout de même été maintenues au même niveau jusqu'en 2015 pour atteindre un pic à 2 718 502 en 2015 et être ensuite revues à la baisse à partir de 2016, passant de 2 597 146 euros en 2016 à 2 197 209 euros en 2020 : **Baisse effective est de 521 K€ en 5 ans.**



Cette diminution perdure car chaque départ de la collectivité est questionné. Tous les postes ne sont pas automatiquement remplacés et la polyvalence est privilégiée.

Dans cette ligne budgétaire, les postes de contractuels (fonctionnaires et Cdi, ainsi que les non contractuels (CDD, emploi d'insertion, vacataires) sont bien pris en compte.

Aujourd'hui, **les charges de personnel sont très nettement inférieures à la moyenne de la strate** :

**Charges nettes moyennes des communes de la strate en 2017
(aucun autre chiffre n'est connu à ce jour)
538 € par habitant**

**Charges nettes de personnel pour la commune en 2020 :
396 € par habitant**

Les effectifs du personnel par filière et grade au 31 décembre sont les suivants :

FILIERE / GRADE	CAT.	EMPLOI PERMANENT	EFFECTIFS REELS						EMPLOI VACANTS NON POURVU
			Pourvus						
			Titulaire	Contractuel article 3-2 (poste vacant)	Contractuel article 3-1 (remplacement)	CUI/CAE	Accroi. Temp. Activité	Vacataires	
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Attaché principal	A	1	1						0
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1						0
Rédacteur	B	2	1						-1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	3						0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3	3						0
Adjoint administratif	C	3	0						-3
Sous total		13	9	0	0	0	0		-4
FILIERE TECHNIQUE									
Agent de maîtrise principal	C	2	2						0
Agent de maîtrise	C	1	1						0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	3	3						0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	15	14						-1
Adjoint technique	C	16	9	4	1				-3
Adjoint technique	C	0,46	0	0	0	0	0		-0,46
Sous total		37,46	29	4	1	0	0		-4,46
FILIERE SOCIALE									
ATSEM principal 1ère classe	C	1	1						0
ATSEM principal 2ème classe	C	3	3						0
Agent social principal 2ème classe	C	1	1						0
Sous total		5	5	0	0	0	0		0
FILIERE ANIMATION									
Animateur	B	1	1						0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	2	2						0
Adjoint d'animation	C	4	1	2					-1
Sous total		7	4	2	0	0	0		-1
FILIERE MUNICIPALE									
Brigadier chef principal	C	1							-1
Gardien - Brigadier	C	1	1						0
Sous total		2	1	0	0	0	0		-1
Vacataires								1,49	
TOTAL		64,46	48	6	1	0	0	1,49	-10,46
Total effectifs réels sur poste vacant			54						
Total effectifs réels			56,49						

Les charges de personnel ont été de 2 197 209 euros pour l'année 2020 sur une dépense globale de fonctionnement de 4 263 461.34 euros, soit 51,5% des dépenses de fonctionnement.

Pour l'année 2021, la somme provisionnée devra être augmentée car les derniers recrutements (un poste au service technique, un poste en restauration scolaire, des vacataires pour le nettoyage des bâtiments) sont en contrat à durée déterminée ou en contrats aidés, de ce fait, les primes liées à leurs fonctions ne sont actuellement pas versées.

Au regard de leurs compétences et investissements pour la commune, une titularisation ou Cédésation pourrait être envisagée, ce qui amènerait alors des dépenses de personnel plus importantes à ce moment-là car le régime indemnitaire lié à ces fonctions pourrait alors être octroyé.

De plus, tel que cela avait été annoncé lors de la campagne électorale, un renforcement de l'équipe de la police municipale devrait avoir lieu avec **le recrutement d'un deuxième policier municipal**, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) n'ayant pas les mêmes prérogatives qu'un policier municipal.

Par ailleurs, une mission obligatoire pour la tenue des archives de la ville non mise à jour depuis 2015, et constatée par huissier, malgré l'obligation qu'un maire a de le faire, devra être effectuée.

Un audit est en cours d'instruction pour déterminer ce qu'il conviendra de réaliser pour pouvoir réaliser le récolement des **archives**.

Quoi qu'il en soit, que ce **soit un personnel en Contrat à Durée Déterminée (CDD)** ou un prestataire extérieur, cela aura un coût pour la collectivité.

Avec le départ de la chargée de communication/événementielle, il y a **un poste administratif** en moins au sein de l'Hotel de Ville, au vu de l'extrême polyvalence dont fait preuve chacun des personnels en mairie, il faudra prévoir le recrutement d'un **CDD** pour soutenir les différents services administratifs de la mairie (secrétariat, accueil, urbanisme, état civil etc)

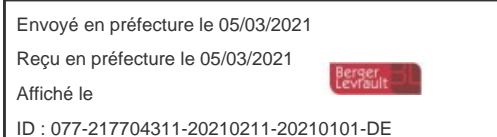
Et enfin, le personnel en place travaillant sur la collectivité depuis de nombreuses années, il convient de prévoir une hausse de dépenses de personnel en fonction des avancements de grade qui auront lieu en 2021, 14 d'entre eux étant concernés sur les 48 fonctionnaires en place. La somme proratisée à l'année à prendre en compte pour ces avancements de grade sera de près de 7.000 euros.

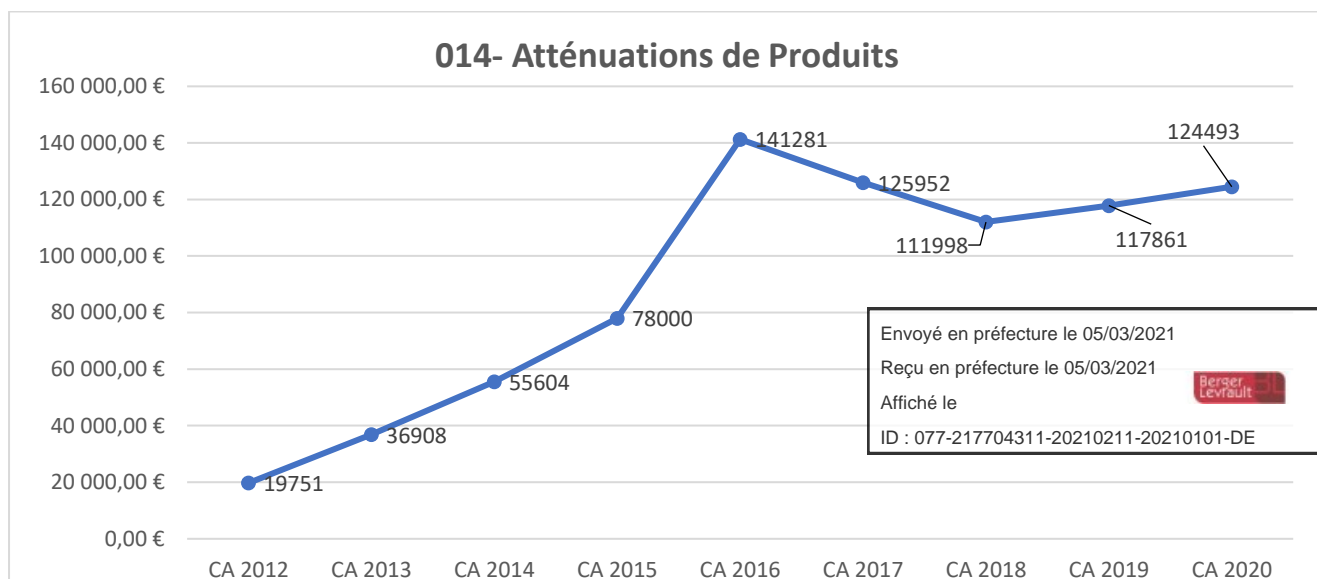
La somme provisionnée pourrait s'établir à 2 585 500 € en 2021.

3- Atténuations de produits dont FPIC (Compte 014)

Le Fond national de Péréquation de Ressources (FPIC), prélèvement institué depuis 2012 a évolué de la façon suivante :

Le FPIC contrairement aux annonces gouvernementales début 2020, n'a pas disparu et son montant pour notre commune a même augmenté pour la troisième année consécutive pour atteindre 124 430 euros en 2020, **soit 2,9% des dépenses de fonctionnement.**





4- Autres charges de gestion courante (compte 65)

Dans ce compte, y figurent les subventions versées aux associations.

L'exercice 2017 avait marqué une baisse de près de 16% des subventions versées aux associations (hors associations à caractère scolaire), puis une baisse de 10 % réalisée en 2018.

Pour l'année 2019, une hausse sur le montant attribué a eu lieu.

Pour l'année 2020, le montant alloué a finalement été augmenté pour permettre de pouvoir continuer à soutenir le milieu associatif et prendre en compte les nouvelles demandes potentielles, ainsi qu'aider les associations à faire face à la pandémie (COVID19).

Par exemple, un soutien important a été effectué auprès de l'association des commerçants de Saint Pierre les Nemours pour les aider dans le cadre de bons d'achat proposés, ainsi que pour la création d'un site internet « Proxi Commerce » permettant le « Click and Collect ».

Détails des subventions versées aux associations :

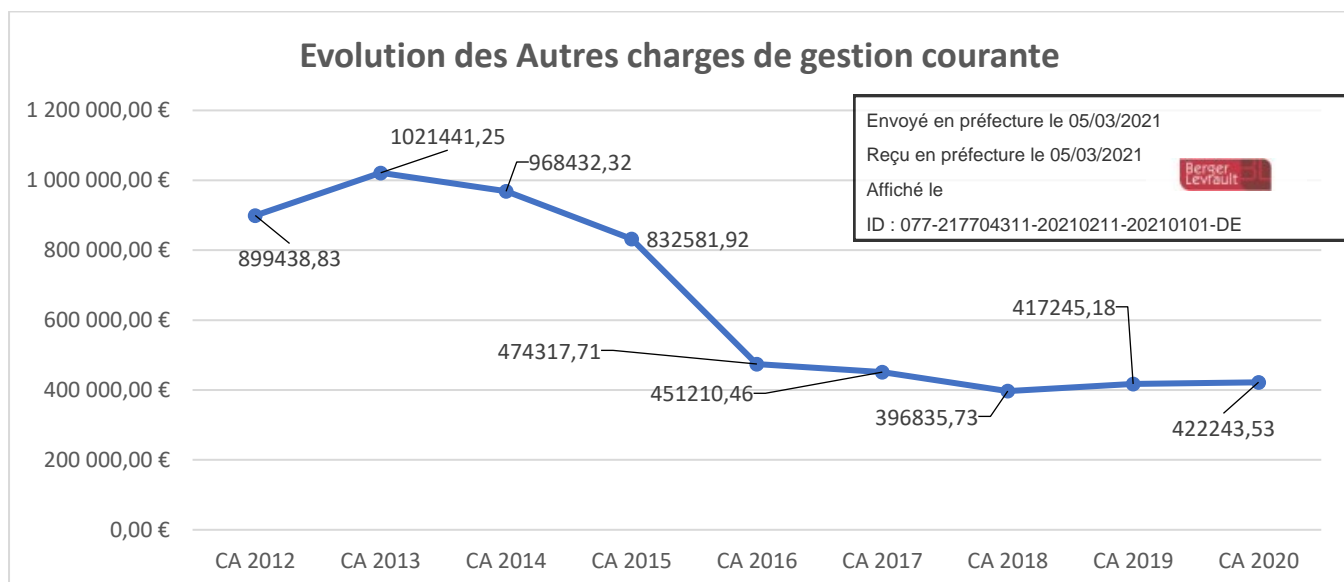
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Subventions directes	131 964 €	115 518 €	97 145 €	82 790 €	93 651 €	99.811 €

Pour 2021, il pourrait être proposé de maintenir la même somme qu'en 2020.

A cela devra s'ajouter une subvention pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui pourrait se maintenir à hauteur de **80 000 €**.

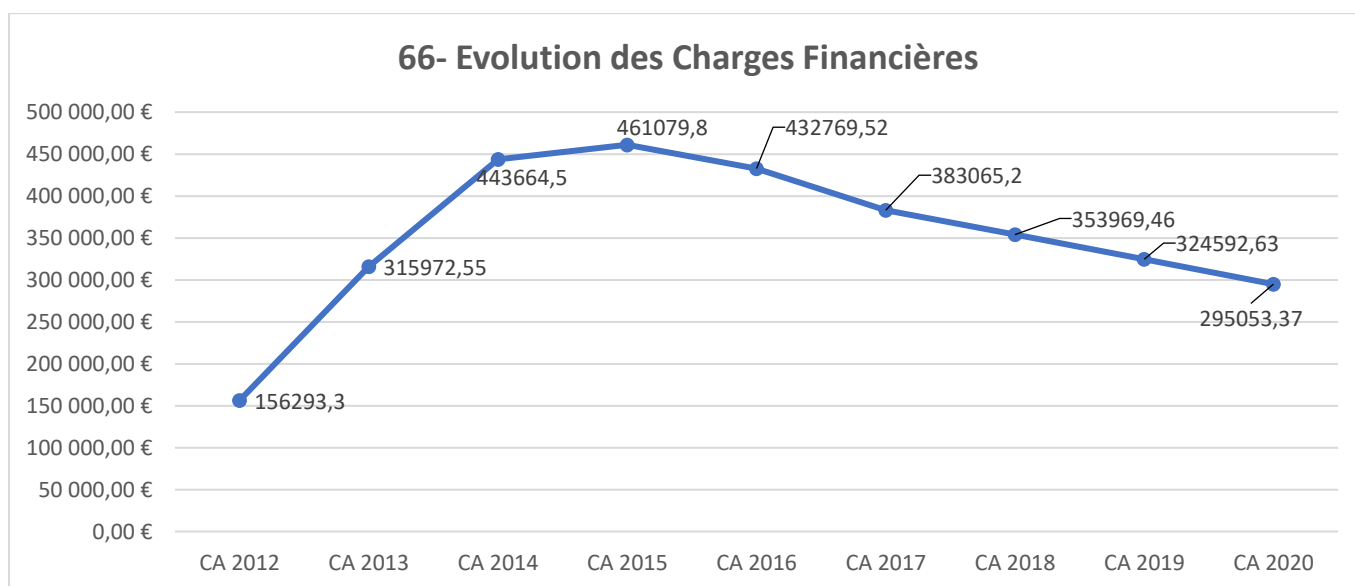
Le président du CCAS (Maire de SAINT PIERRE LES NEMOURS) et le nouveau conseil d'administration aurait ainsi la possibilité de pouvoir proposer des nouveaux projets, accompagnement et soutien aux familles de SPLN, comme le colis très étoffé et très apprécié en fin d'année.

Il est très important de relever la baisse particulière des contributions aux organismes de regroupement (Comptes 65540 et 65548) de 475 015 € en 2012 à 29 125 € en 2020, variation annuelle de - 445 K€ pour les périodes 2012 et 2020, comme contrepartie de la baisse de l'Attribution de Compensation en recettes de fonctionnement évoquée précédemment.



Pour l'année 2021, il est proposé d'inscrire au budget la somme de **459 500 euros**.

5- Charges financières (compte 66)



Il s'agit des intérêts de la dette sur emprunts contractés par la commune, et principalement pour le programme des GREAU (école maternelle de La Fontaine sèche, centre de loisirs, cantine et maison des associations) dont le coût global a été de 9 585 K€ hors taxes pour un budget initial de 7 700 K€ hors taxes, représentant un dépassement de budget de 1 885 K€, soit + 24,5 %.

Les intérêts de la dette s'élèvent à 297 149 € en 2020, soit 6,7 % des dépenses de fonctionnement.

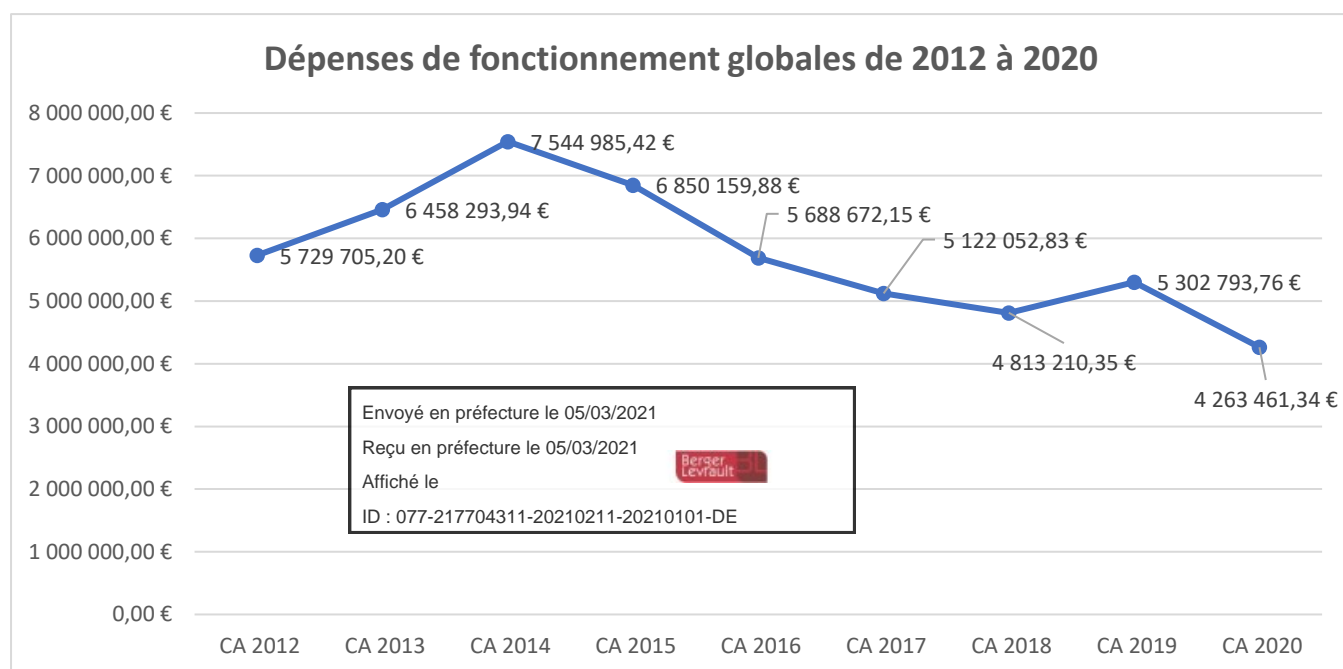
La somme à provisionner en 2021 sera de 275.259,45 euros.

6- Charges exceptionnelles (Comptes 67) : Rubrique non significative en 2020.

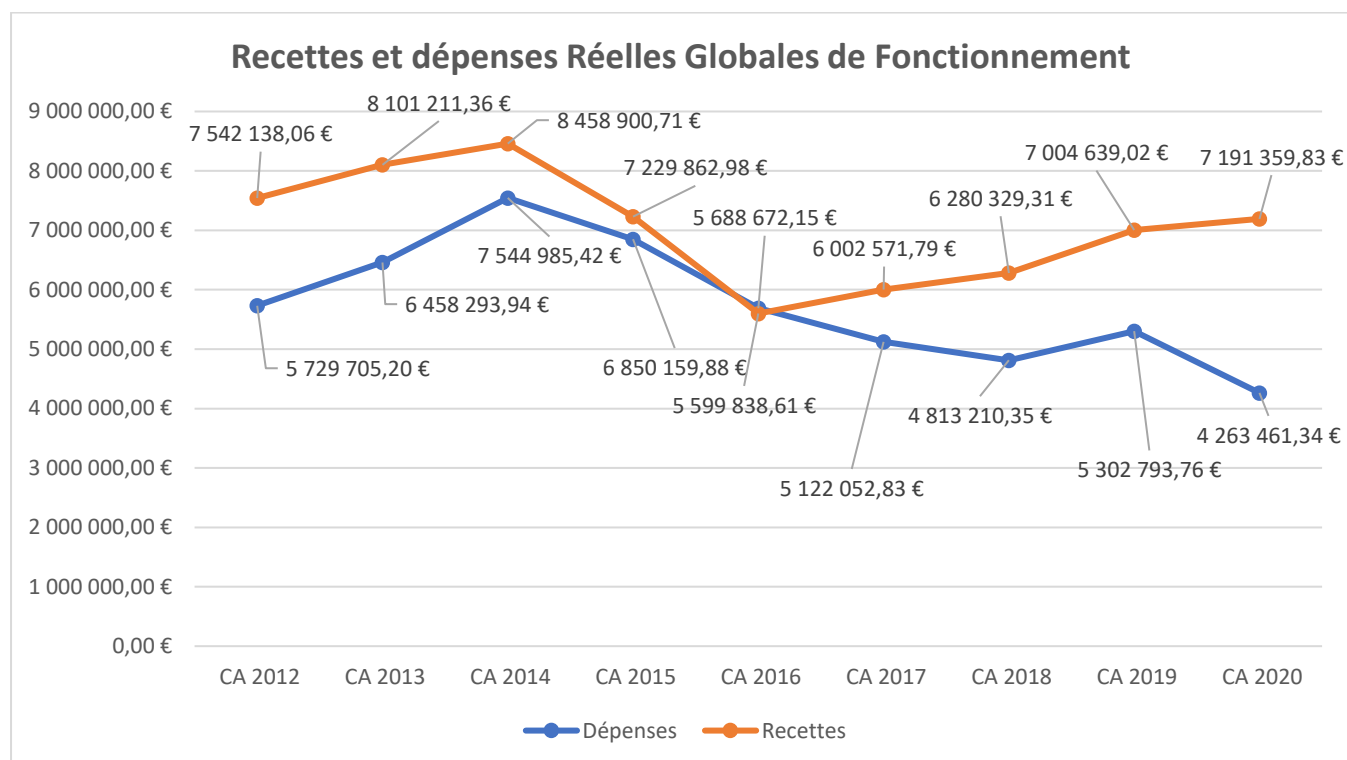
Dans ce compte apparaissent les titres annulés, par exemple des frais de cantine qui n'ont pas pu être recouverts par la Trésorerie. Pour l'année 2020, le montant a été de 447.23 euros.

La somme à provisionner pour 2021 est fixée à 1 000 euros.

7- Les dépenses globales de fonctionnement de 2012 à 2020

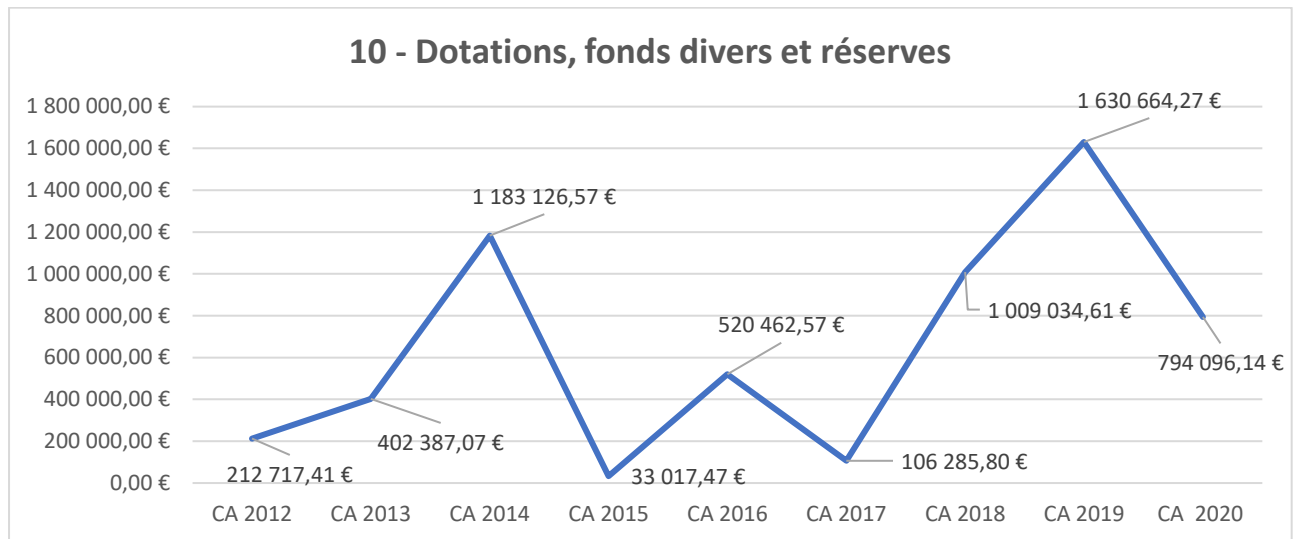


Recettes et dépenses de fonctionnement globales de fonctionnement de l'année 2012 à l'année 2020 :



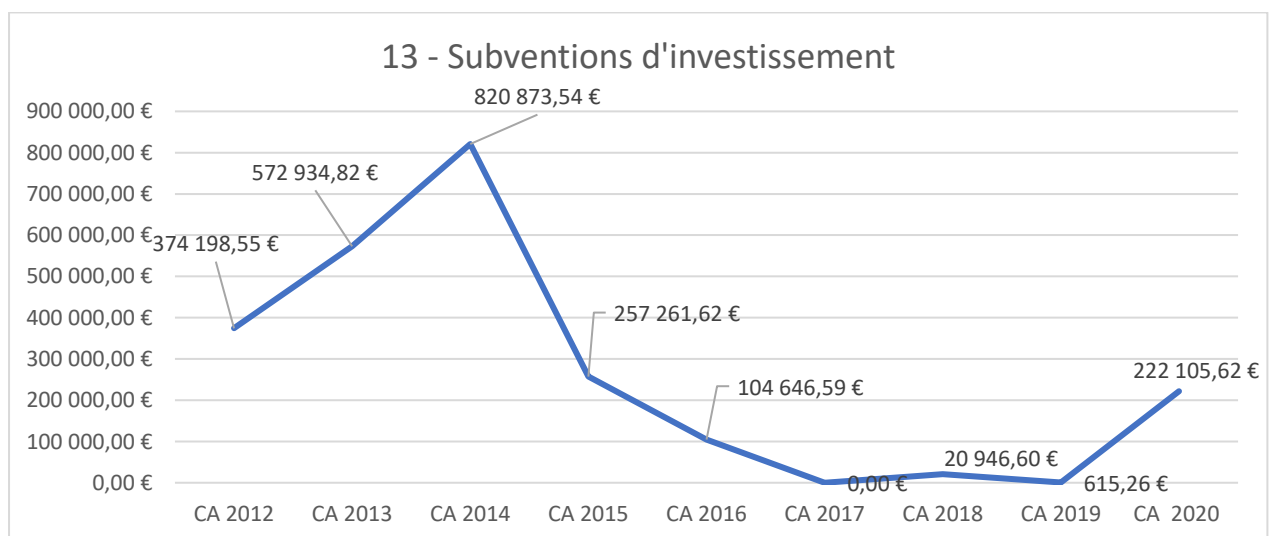
Il est proposé de provisionner pour le budget 2021 les sommes suivantes :

- **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 7 330 212.78 €**
- **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 5 994 504.08 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT**C – RECETTES D'INVESTISSEMENT****1- Dotations, fonds divers et réserves (Comptes 10)**

Ce compte est très fluctuant puisqu'on y trouve le FCTVA rattaché aux différents investissements et travaux réalisés par la commune, la taxe d'aménagement dépendant des différentes ventes sur la commune et enfin l'excédent de fonctionnement capitalisé que l'on peut verser depuis la section de fonctionnement après arbitrage du conseil municipal.

En conséquence, et compte tenu d'une situation financière très compliquée pour les raisons déjà évoquées précédemment, ce poste de recettes d'investissement trop faible avec un excédent de fonctionnement capitalisé quasi nul de 2015 à 2017 n'a pas permis d'investir.

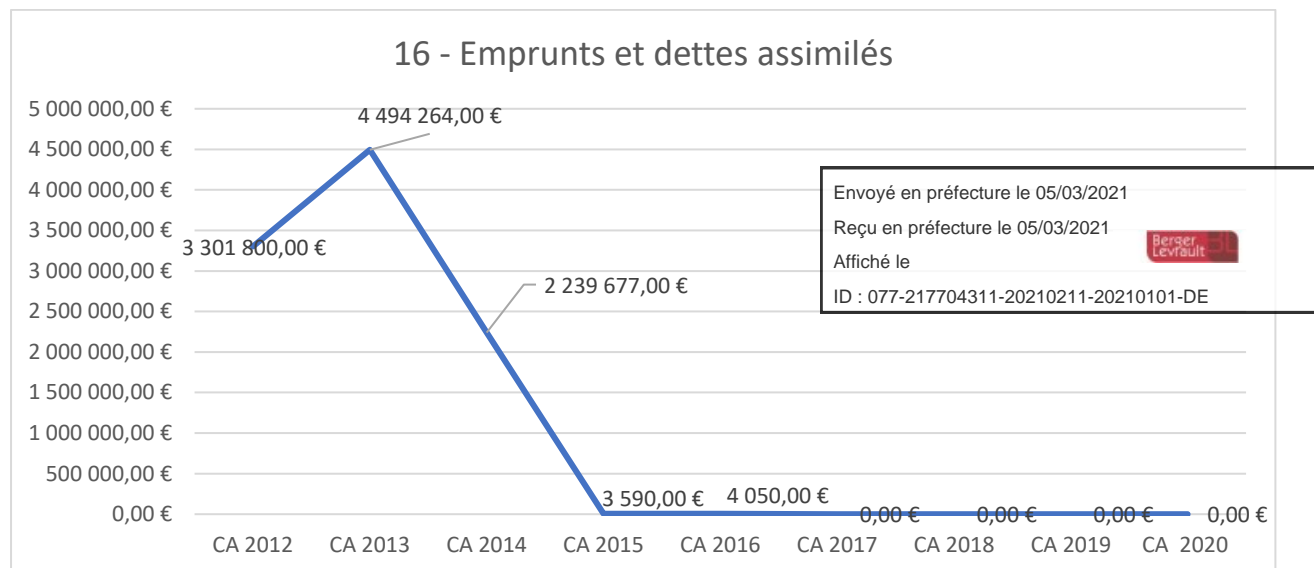
2- Subventions d'investissement (compte 13)

Ce compte recouvre toutes les subventions que peut octroyer l'Etat, la Région, le Conseil Départemental, la CCPN, tel que la DETR, les amendes de police, le Fond d'Aide aux Communes etc.

Ce poste est donc directement lié à votre capacité à investir : Pas d'investissement = Pas de demande de subvention.

La collectivité n'ayant plus les moyens d'investir durant plusieurs années et ce depuis 2016, aucune demande de subvention (ou très peu) de 2016 et l'année 2019.

3- Emprunts et dettes assimilés (Comptes 16)



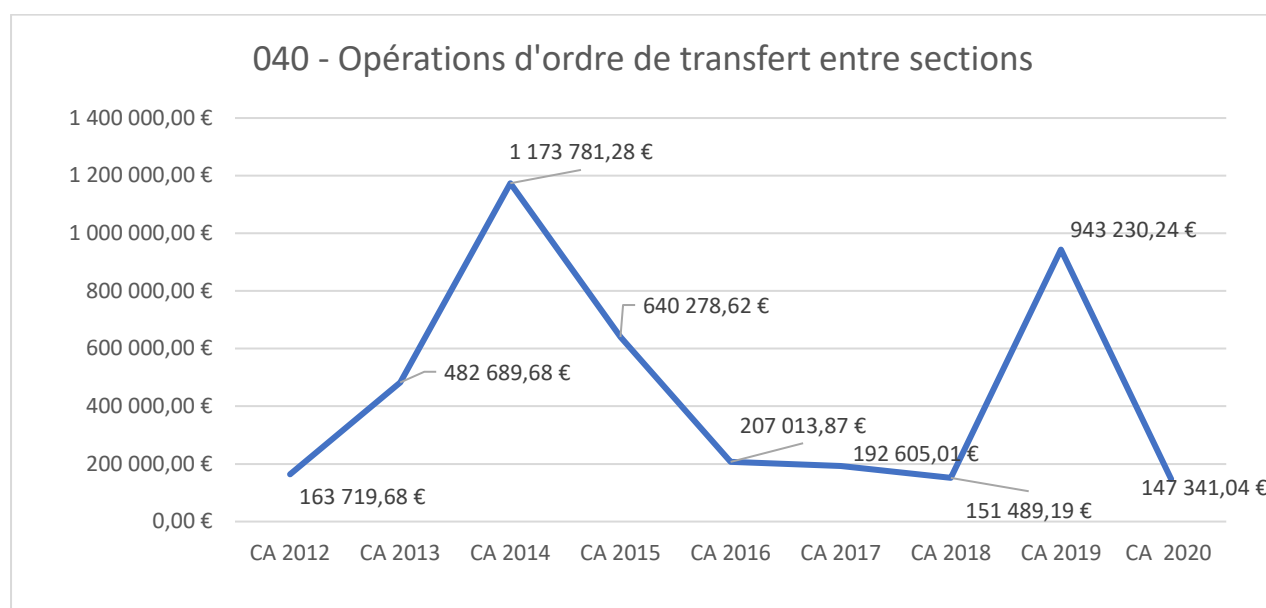
Cette rubrique permet de comptabiliser les fonds débloqués sur prêts accordés et destinés aux investissements réalisés.

Y figure donc le financement du programme hors taxes des GREAU (école maternelle Fontaine Sèche, centre de loisirs, cantine et maison des associations) sur la durée de réalisation en 2012, 2013 et 2014 pour un total de 10 024 232 K€ (Rappel du coût global HT du programme GREAU : 9 585 000 € de réalisation + 400 000 € de foncier, soit 9 985 000 €)

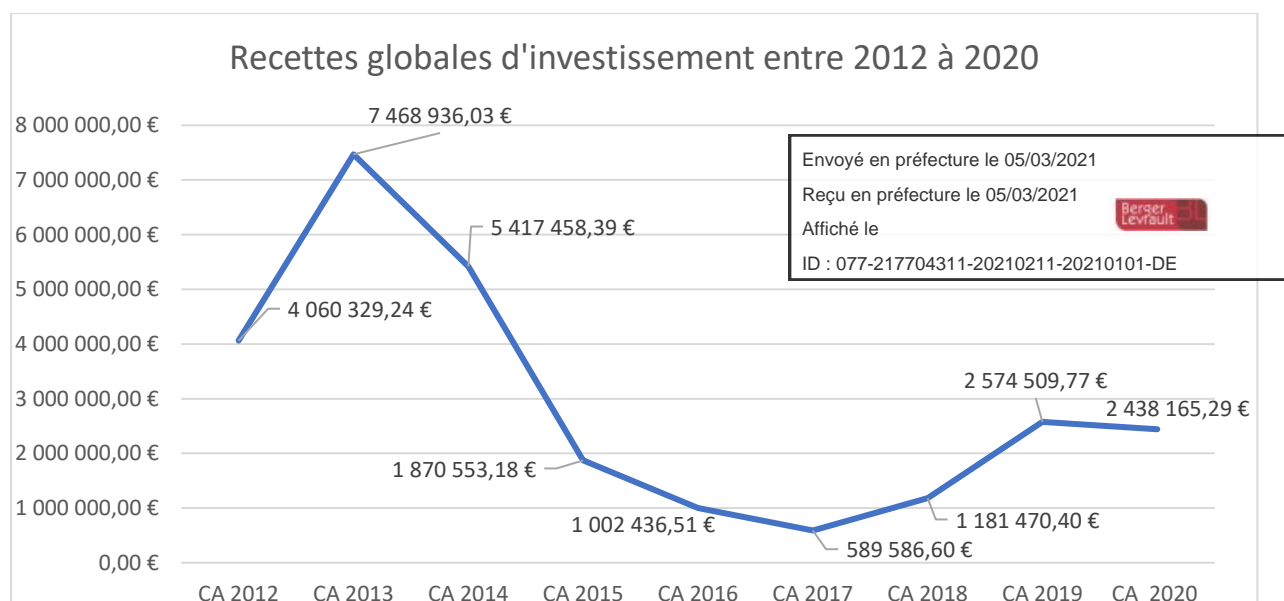
Ce programme non maîtrisé des GREAU dans sa conception, sa réalisation et son financement a eu pour conséquence une situation financière catastrophique et déséquilibrée qui a failli coûter la mise sous tutelle de la commune par le Préfet en 2016.

Pour financer les investissements programmés en 2021, aucune demande d'emprunt ne sera nécessaire.

4- Opérations d'ordre de transferts entre section (Compte 040)



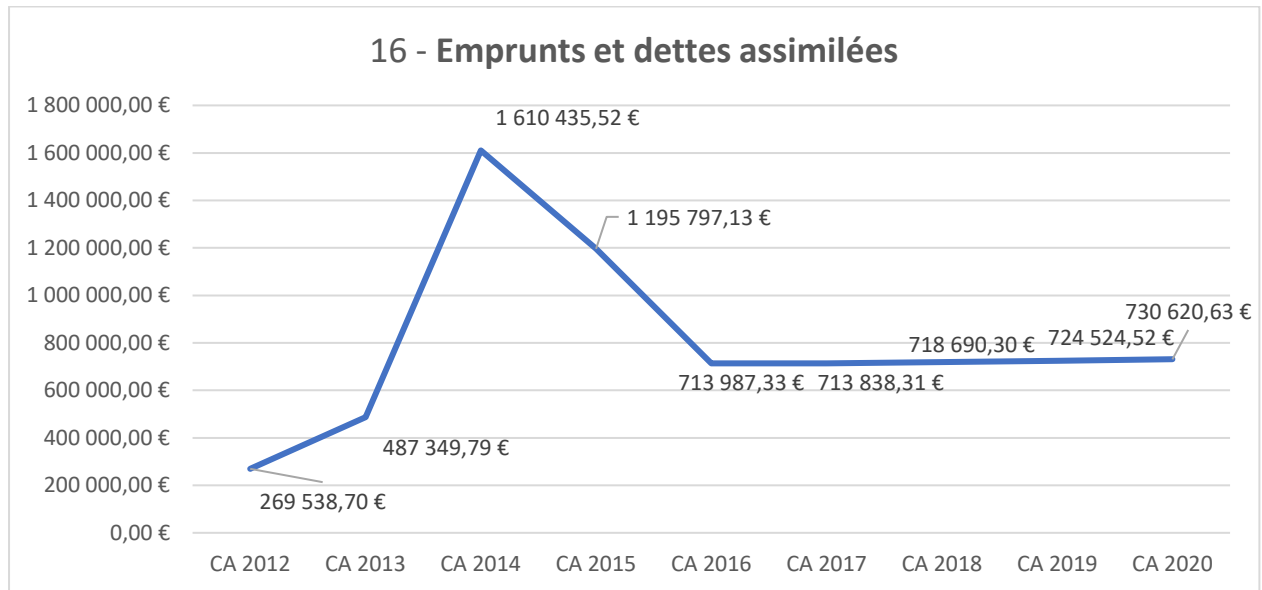
5- Recettes globales d'investissement de 2012 à 2020



Ces recettes globales d'investissement mettent en évidence une nouvelle capacité significative à investir à partir de 2019, confirmée en 2020.

Cette nouvelle capacité à investir à partir de 2019 trouve son explication dans la vente de l'ancienne école de la Fontaine sèche pour 807 500 €, et les excédents de fonctionnement 2018 (1 467 118 €) et 2019 (1 701 845 €) réaffectés en recettes d'investissement 2018 (100% : 1 467 118 €) et 2019 (40% : 688 797 €), et générés d'une part par l'augmentation de la fiscalité des administrés en 2017-2018 (Taxes Habitation : + 54,1% / Taxes Foncières : + 13,2%), d'autre part par la réduction à minima des frais généraux et des frais de personnel.

D - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1- Emprunt et dettes assimilées (Comptes 16)

Cette rubrique des comptes 16 comprend le capital remboursé sur les emprunts contractés. Pour l'année 2021, le capital à rembourser sur la dette contractée s'élève à **738 330,62 euros**.

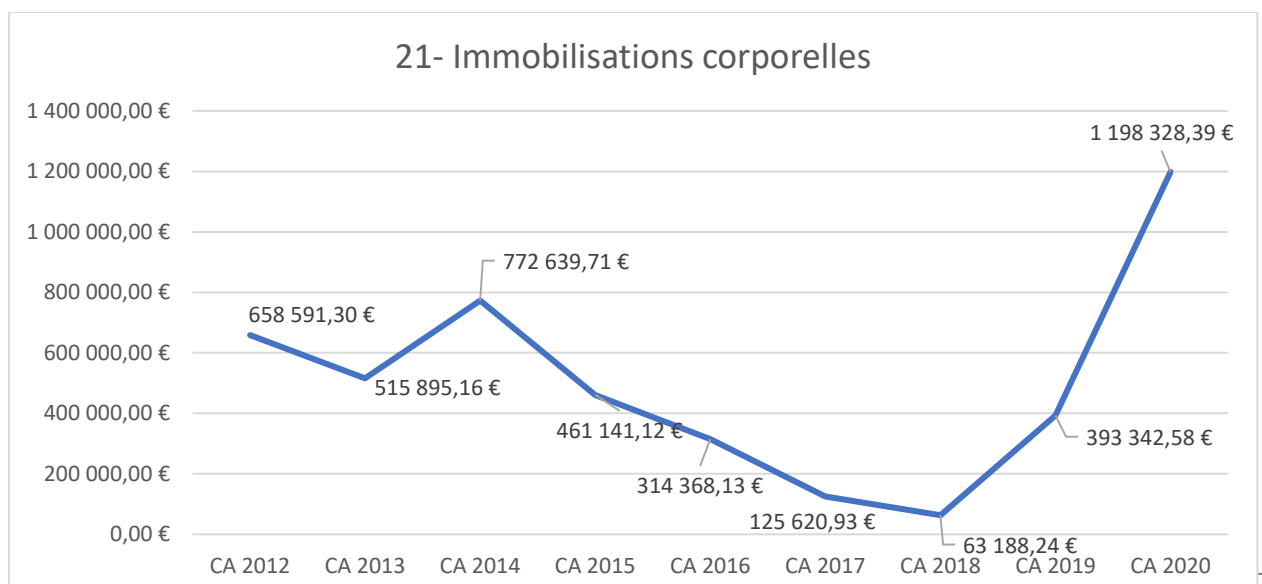
Vous trouverez plus bas dans ce document le schéma du profil d'extinction de la dette.

2- Immobilisations incorporelles (Comptes 20)

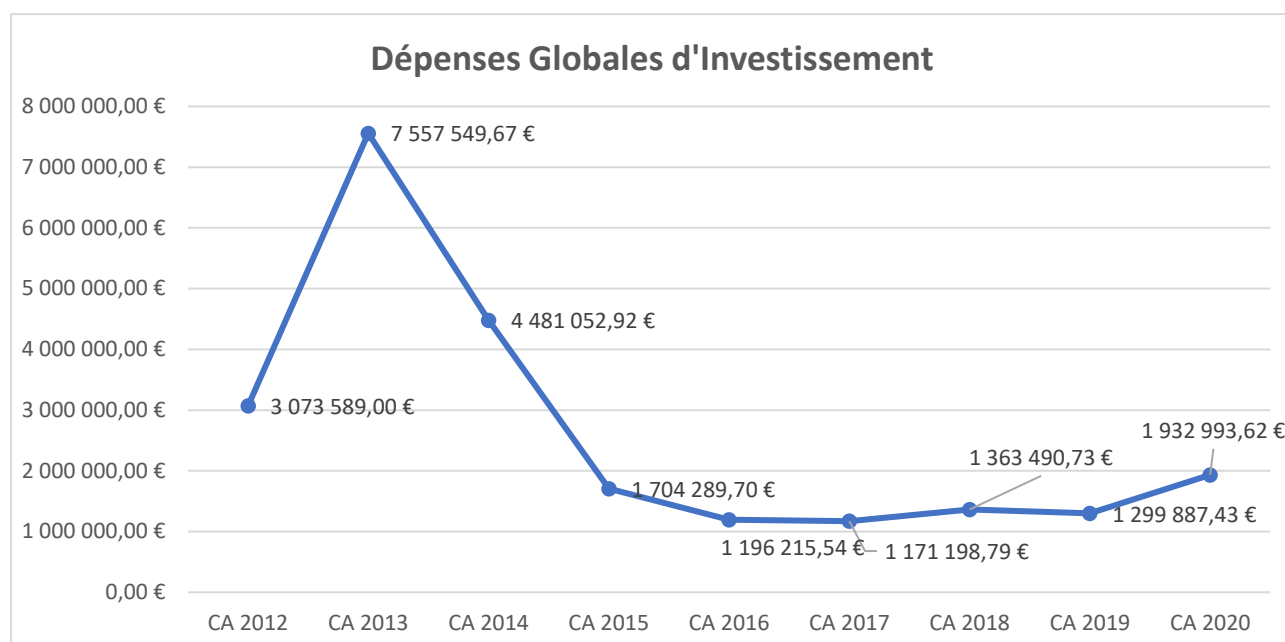
Le compte 2051 n'avait pas été utilisé depuis une dizaine d'année. Au cours de l'année 2020 a été mis en place le site proxy-commerce qui s'élève à un montant de 4 044.60€.

3- Immobilisations corporelles (Comptes 21)

Les comptes 21 synthétisent l'ensemble des travaux réalisés et immobilisés, ou encore les immobilisations acquises (balayeuse par exemple). Au cours de l'année 2020, ce montant s'élève à 1 198 328 €.



4- Dépenses globales d'investissements

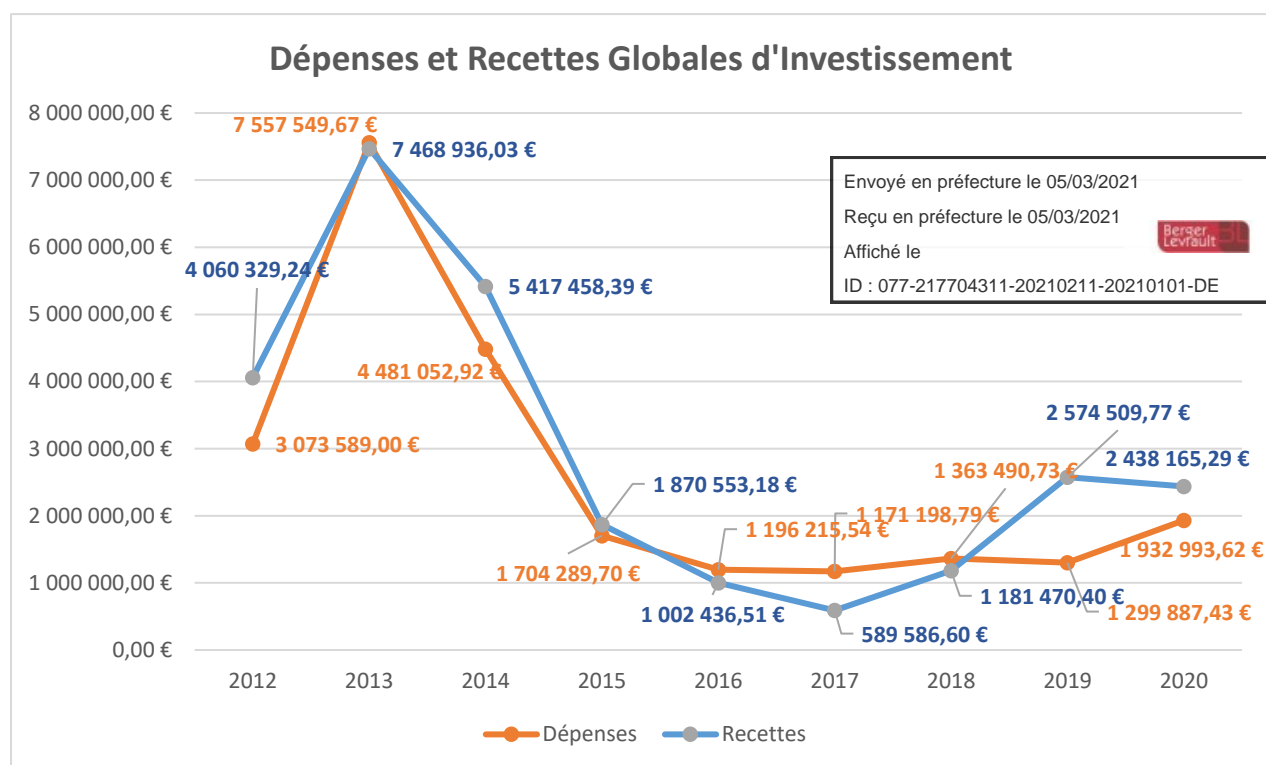


Parmi les principaux postes de dépenses en 2020, nous trouvons :

- Le remboursement du capital de la dette : 730 620 €.
- Un site internet proxy-commerce : 4 044.60€
- Double vitrage de l'école élémentaire des Sources : 392 385.21€
- Toiture de l'école maternelle du Clos St Jean : 103 851€
- Chaufferie de l'école élémentaire des Hauts de Saint Pierre : 20 285.96€
- Chaufferie de l'école élémentaire des Sources : 39 897€
- Travaux de voirie (rue des Rochers Gréau, Place de l'Abbé Maury, rue du Guinebert , rue de la Prairie, rue du Château) : 297 897.17€
- Travaux éclairage CITEOS : 80 787.97€
- Remplacement du Transformateur du Clos : 38 853.84€
- Candélabre solaire chemin de la Vallée : 4 800€
- Tampon d'assainissement impasse des Cerisiers/Angle impasse du Clos de la Fontaine : 1049.59€
- Poteau incendie (avenue carnot et angle rue de fay/chemin noir) : 5 792.20€
- Balayeuse de voirie : 164 421.04€
- Machine à désherber : 3 387.06€
- Monopompe : 559.01€
- Barre de signalisation sur Renault Master : 2 006.40€
- Tablette informatique : 850.80€
- Ordinateurs portables : 1 137.84€
- Ordinateurs de tous les services communaux : 15 937.20€
- Vidéo projecteur école élémentaire Hauts de St Pierre : 3 492€
- Stores suite sinistre Gréau : 8 520€
- Grille portail entre la cantine du Gréau et l'école : 4 084.45€
- Télévision pour visio conférence : 449.98€
- Machine à laver/ sèche-linge/réfrigérateur : 929.97€
- Groupe de maintien de pression chaufferie école élémentaire des Sources : 6 952.70€

Tous ces investissements ont été réalisés sans recours à l'emprunt.

5- Recettes et dépenses globales d'investissements



Il est proposé de provisionner pour le budget 2021 les sommes suivantes :

- **RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 147 329,31 €**
- **DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 147 329,31 €**

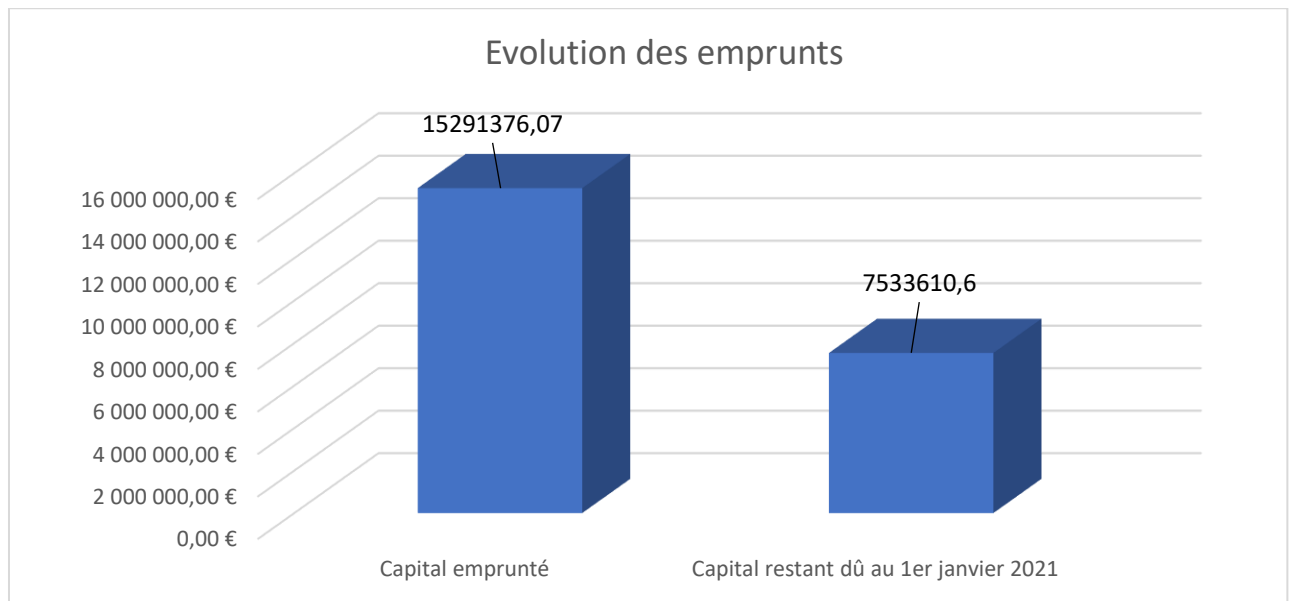
Il faut également prendre en compte pour la section d'investissement 2021 les restes à réaliser, travaux mandatés et engagés mais non réalisés en 2020 qui consistent à reporter les sommes déjà engagées en 2020 : Dépenses RAR : 5 998,69 et Recettes RAR : 53 700,00 € (FCTVA)

E - RESULTAT PROVISOIRE DE CLOTURE 2020 (fonctionnement et investissement)

Le résultat provisoire 2020 s'établit donc comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat cumulé 2020	+ 2 927 898.49 €	+ 505 171.67€
Résultat de clôture	+ 3 433 070,16 €	


F – GESTION DE LA DETTE



Organisme prêteur	Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Capital restant dû
SA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE	AMENAGEMENT RUES DU GUINEBERT/DE BAGNEAUX	24/11/2008	800 000,00 €	320 000,00 €
SA CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE	EMPRUNT 2010	24/11/2010	300 000,00 €	165 000,00 €
SADIR CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	AIRE GENS DU VOYAGE	17/02/2006	500 000,00 €	50 000,18 €
SA DEXIA CREDIT LOCAL	TRAVAUX DE VOIRIE AV. D'ORMESSON	30/10/2001	609 796,07 €	30 285,93 €
SADIR CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	TRAVAUX DE BATIMENTS/DE VOIRIE	13/06/2002	457 348,00 €	45 734,80 €
SADIR CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	ACQ. TERRAINS SIAM (RENAULT)	09/06/2005	1 000 000,00 €	400 000,00 €
SADIR CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	AMENAGEMENTS ABORDS DU COLLEGE	27/11/2007	700 000,00 €	325 504,83 €
SADIR CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	TRAVAUX AMENGT VOIRIE/EP 2010	30/06/2010	300 000,00 €	116 186,92 €
SADIR CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	TRAVAUX AMENGT VOIRIE/EP 2010	30/06/2010	100 000,00 €	36 878,60 €
	TOUS TRAVAUX		4 767 144,07 €	1 489 591,26 €

Etablis.Public CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	AMENGTS QUARTIER ROCHERS GREAU/BUDG INVES 2011	21/12/2011	500 000,00 €	274 434,08 €
Etablis.Public CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	AMENGTS QUARTIER ROCHERS GREAU	12/07/2012	1 300 000,00 €	719 932,96 €
Régime gl séc.soc. CAF MELUN	CONSTRUCTION ACCUEIL DE LOISIRS GREAU	23/01/2013	166 667,00 €	66 666,80 €
Régime gl séc.soc. CAF MELUN	CONSTRUCTION ACCUEIL LOISIRS GREAU	26/12/2013	67 565,00 €	9 652,16 €
SA LA BANQUE POSTALE	AMENGTS QUARTIER ROCHERS GREAU	04/12/2013	1 490 000,00 €	490 000,00 €
Etablis.Public CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	AMENGTS QUARTIER ROCHERS GREAU	22/01/2014	2 000 000,00 €	1 599 999,98 €
SA CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE	AMENGTS QUARTIER ROCHERS GREAU/BUDG COMU 2012	24/02/2012	2 000 000,00 €	933 333,36 €
SA CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE	AMENGTS QUARTIER ROCHERS GREAU	18/03/2013	3 000 000,00 €	1 950 000,00 €
	TRAVAUX UNIQUEMENT POUR ROCHERS GREAU		10 524 232,00 €	6 044 019,34 €
	MONTANT TOTAL DES EMPRUNTS		15 291 376,07 €	7 533 610,60 €

G – ANALYSE SITUATION FINANCIERE de 2012 à 2020

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le 
ID : 077-217704311-20210211-20210101-DE

1- Programme des Rochers Gréau

Il est important de préciser que 80,23% des emprunts de la ville à ce jour que nous remboursons encore, concerne uniquement l'opération immobilière des Rochers Gréau (nouvelle école maternelle Fontaine Sèche, centre de loisirs, cantine et maison des associations)

2- Capital et Intérêts de la dette

L'endettement a continué de baisser en 2020, l'annuité pour la totalité des emprunts étant de 1.027.769,71 € (730.620,63 € pour le capital et 297.149,08 € pour les intérêts) pour atteindre un capital restant dû de 8 498 755 €.

Il n'y aura pas de recours à l'emprunt en 2021 pour les dépenses d'investissement, permettant ainsi à la collectivité de poursuivre son désendettement

Le profil d'extinction de la dette, ainsi que sa décomposition, est le suivant :

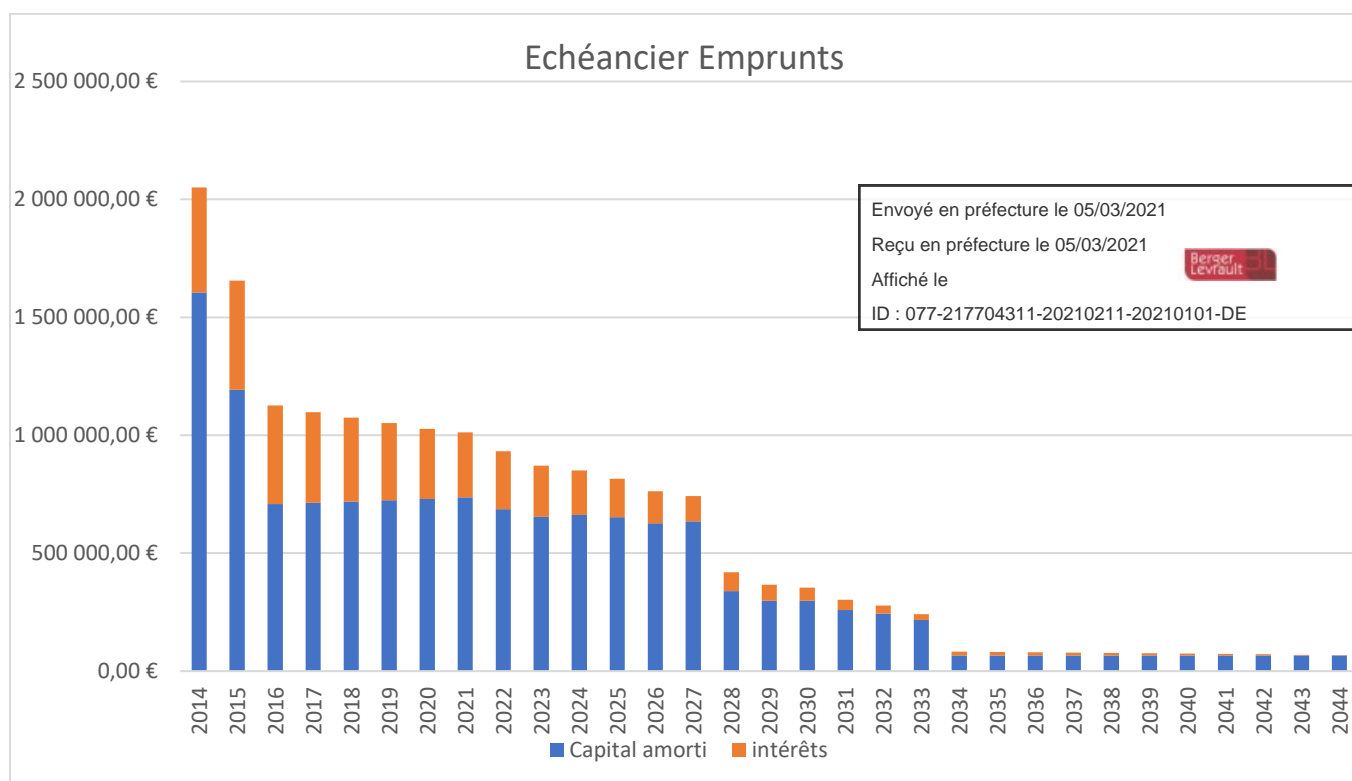


Tableau détaillé échéanciers des emprunts jusqu'à extinction de la dette

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAPITAL AMORTI	1 604 765,52 €	1 192 647,13 €	707 762,33 €	713 106,55 €	718 690,30 €	724 524,52€
INTERET	445 790,81 €	463 256,49 €	418 902,44 €	385 191,50 €	356 095,76 €	326 749,54€
MONTANT ECHEANCE	2 050 556,33 €	1 655 903,62 €	1 126 664,77 €	1 098 298,05 €	1 074 786,06 €	1 051 274,06€
ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAPITAL AMORTI	730 620,63 €	736 990,62 €	687 042,44 €	654 464,03 €	661 733,09 €	652 663,38 €
INTERET	297 149,08 €	275 259,45 €	244 836,31 €	216 647,26 €	189 645,89 €	162 316,59 €
MONTANT ECHEANCE	1 027 769,71 €	1 012 250,07 €	931 878,75 €	871 111,29 €	851 378,98 €	814 979,97 €

ANNEE	2026	2027	2028	2029	2030	2031
CAPITAL AMORTI	627 223,52 €	634 533,27 €	338 792,08 €	298 792,08 €	298 792,08 €	258 792,08 €
INTERET	135 009,43 €	107 967,42 €	80 580,53 €	67 128,22 €	55 615,92 €	44 103,61 €
MONTANT ECHEANCE	762 232,95 €	742 500,69 €	419 372,61 €	365 920,30 €	354 408,00 €	302 895,69 €
ANNEE	2032	2033	2034	2035	2036	2037
CAPITAL AMORTI	243 791,99 €	216 666,67 €	66 666,67 €	66 666,67 €	66 666,67 €	66 666,67 €
INTERET	34 119,30 €	24 660,00 €	16 500,00 €	15 000,00 €	13 500,00 €	12 000,00 €
MONTANT ECHEANCE	277 911,29 €	241 326,67 €	83 166,67 €	81 666,67 €	80 166,67 €	78 666,67 €
ANNEE	2038	2039	2040	2041	2042	2043
CAPITAL AMORTI	66 666,67 €	66 666,67 €	66 666,67 €	66 666,67 €	66 666,67 €	66 666,67 €
INTERET	10 500,00 €	9 000,00 €	7 500,00 €	6 000,00 €	4 500,00 €	3 000,00 €
MONTANT ECHEANCE	77 166,67 €	75 666,67 €	74 166,67 €	72 666,67 €	71 166,67 €	69 666,67 €
ANNEE	2044					
CAPITAL AMORTI	66 666,67 €					
INTERET	1 500,00 €					
MONTANT ECHEANCE	68 166,67 €					

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le



ID : 077-217704311-20210211-20210101-DE

3- Capacité d'Autofinancement Financière (CAF)

	2012	2013
Recettes réelles de fonctionnement	5 939 747,57 €	5 998 319,50 €
Dépenses réelles de fonctionnement	5 409 692,22 €	5 659 512,11 €
Epargne de gestion	530 055,35 €	338 807,39 €
charges financières, intérêt de la dette	156 293,30 €	315 972,55 €
Epargne Brute ou CAF*	373 762,05 €	22 834,84 €
Capital de la dette	265 933,58 €	483 207,79 €
Epargne nette	107 828,47 €	-460 372,95 €

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
5 924 596,93 €	5 876 676,69 €	5 599 838,61 €	6 002 571,78 €	6 280 329,31 €	6 197 139,02 €	6 155 912,46 €
5 927 539,64 €	5 748 801,46 €	5 048 888,76 €	4 546 382,62 €	4 307 751,70 €	4 034 970,89 €	3 821 066,78 €
-2 942,71 €	127 875,23 €	550 949,85 €	1 456 189,16 €	1 972 577,61 €	2 162 168,13 €	2 334 845,68 €
443 664,50 €	461 079,80 €	432 769,52 €	383 065,20 €	353 969,46 €	324 592,63 €	295 053,37 €
-446 607,21 €	-333 204,57 €	118 180,33 €	1 073 123,96 €	1 618 608,15 €	1 837 575,50 €	2 039 792,31 €
1 604 765,52 €	1 192 647,13 €	707 762,33 €	713 106,55 €	718 690,30 €	724 524,52 €	730 620,63 €
-2 051 372,73 €	-1 525 851,70 €	-589 582,00 €	360 017,41 €	899 917,85 €	1 113 050,98 €	1 309 171,68 €

Dépenses réelles de fonctionnement (total dépenses - 022-023-66-6741-675-68-676)

Recettes réelles de fonctionnement (total recettes - 002 - 775-776-777-78)

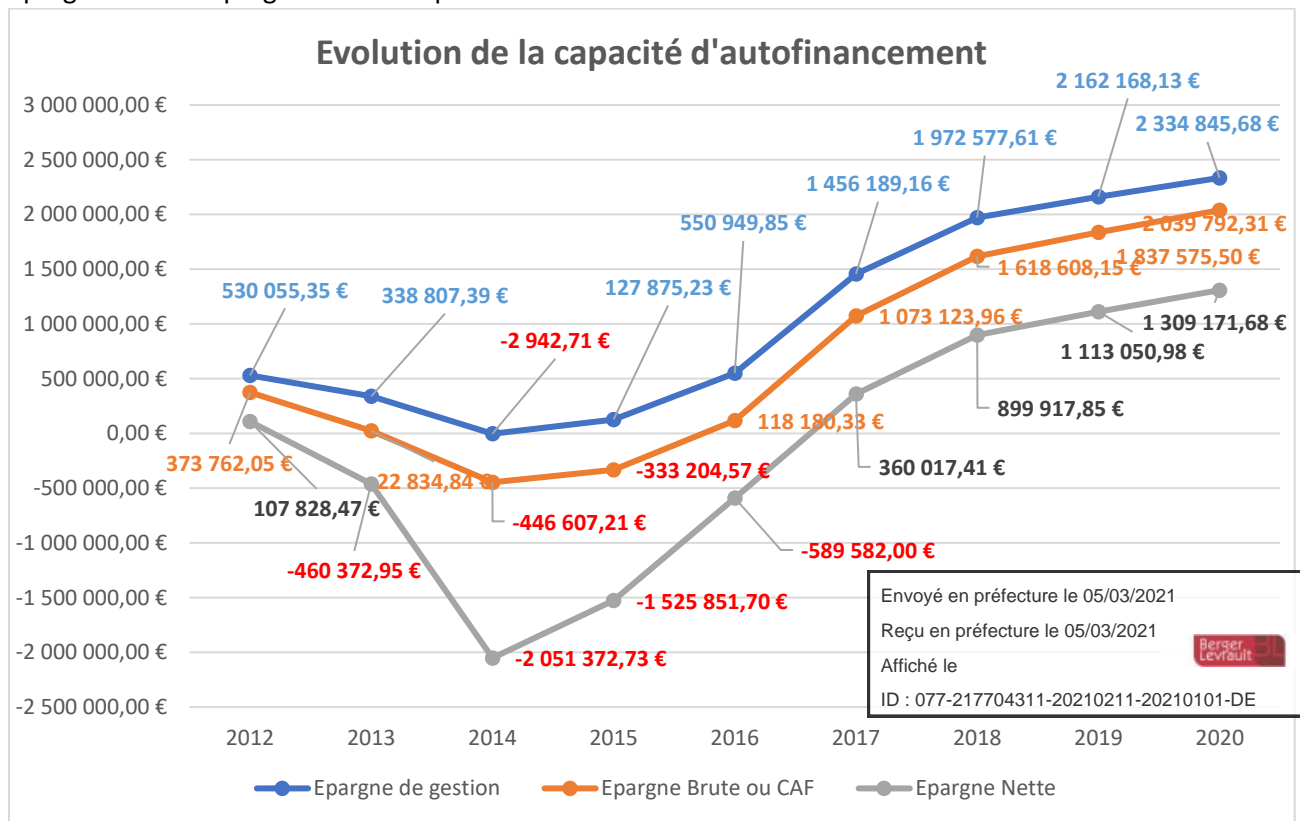
Epargne de Gestion = Recettes réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de Fonctionnement

Charges financières = compte 66

Epargne Brute (ou Capacité d'Autofinancement Brut - CAF) = Epargne de Gestion – charges financières (intérêt de la dette)

Capital de la dette = compte 1641

Epargne Nette = Epargne Brute – capital de la dette



Pour certains analystes, le calcul de l'épargne nette se justifie dans la mesure où cet indicateur permet de matérialiser une des règles de l'équilibre budgétaire, à savoir qu'une épargne nette négative soulignera un risque de déséquilibre budgétaire, les ressources en provenance de la section de fonctionnement ne permettant pas de rembourser le capital de la dette en place.

Au sein de la section d'investissement, le remboursement normal du capital des emprunts doit être couvert par des recettes hors emprunt (l'emprunt ne peut rembourser l'emprunt) et hors subventions (celles-ci sont déjà adossées à des investissements précis).

C'est pourquoi, le fait de constater qu'en 2018, la Capacité d'Autofinancement Nette de la ville pour la première fois depuis l'année 2012 est repassée en positif, **montre l'assainissement total des finances de la ville.**

En 2019, cela perdurait et même son montant augmentait considérablement car il y avait eu également la vente de l'ancienne école à prendre en compte (+805.000 euros).

Pour l'année 2020, la CAF nette reste excellente sans aucune vente, grâce à l'excellente gestion de la section de fonctionnement.

Cela permettra aussi à la commune de pouvoir réinvestir dans des dépenses essentielles pour l'amélioration et la réfection de son patrimoine

EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT EN EUROS

En référence à la loi de programmation des finances publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018, l'évolution du besoin de financement de la collectivité, établie par l'application formelle du mode de calcul *nouveaux emprunts-remboursements d'emprunts en capital* aboutit à un besoin de financement négatif.

Issu d'un calcul réglementaire, pour l'information des contribuables, ce chiffre n'a cette année qu'un sens très relatif compte-tenu du fait que, en l'absence de nouvelles souscriptions d'emprunts, la commune reste pleinement dans une trajectoire de désendettement.

	2020	2021
Emprunt prévisionnel	-	-
Remboursement en capital de la dette	730 620,63	736 990.62
Besoin de Financement	- 730 620,63	- 736 990.62


III – PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VILLE

Voici les grandes opérations d'investissement qui pourraient être programmées pour 2021.

Du fait de l'excellente tenue des comptes pour le budget de fonctionnement et du très important excédent global dégagé de plus de 3 millions quatre cent mille euros, d'autres investissements vont pouvoir être effectués en 2021.

Ils seront de plusieurs natures

Le remboursement du capital de la dette : **738 330,62 €**

Envoyé en préfecture le 05/03/2021
Reçu en préfecture le 05/03/2021
Affiché le 
ID : 077-217704311-20210211-20210101-DE

A – PATRIMOINE

- L'achat d'un véhicule utilitaire de type master, d'un véhicule électrique type Goupil/Ligier pour les Services Techniques, ainsi que d'un nouveau véhicule type Duster pour la police municipale, le matériel roulant étant très vieillissant : 98 000 €.
- L'achat d'un colombarium pour le nouveau cimetière : 13 000 €
- La réfection du toit et l'isolation thermique de l'école élémentaire des Hauts de Saint Pierre, la réfection du toit de la maternelle Fontaine Sèche (si la procédure judiciaire aboutie enfin et nous en donne le droit) seront à prévoir : 300 000 €
- L'intérieur de nos bâtiments, isolation phonique dans les cantines, sols à remplacer : 58 000 €
- Lave-vaisselle restaurant scolaire du clos saint jean : 15 000 €
- Vidéo-projecteur, ordinateur, imprimante : 10.000 €
- Mobilier Hôtel de Ville, classes école des sources : 15.000 €

- Borne incendie à changer : 30.000 €
- Illuminations à remplacer par du leds : 10.000 €

B – VOIRIE ET ENVIRONNEMENT

- Plantations d'arbres et d'arbustes pour l'aménagement de l'entrée de ville : 40.000 €
- Autres agencements et aménagements de terrains (ilot fraîcheur) : 100.000 €
- Aire de jeux : 10.000 €
- Aire de fitness : 37.980 €
- City stade : 40.000 €
- Nichoirs à oiseaux : 2 900 €
- Machines à désherber les trottoirs, machines pour la signalisation horizontale etc : 32.000 €
- Réfection de trottoir, aménagement (rue de la gare, rue de foljuif, impasse chemin de fer etc) 270.000 €
- Changement de candélabres vers du led : 50.000 €

C – SECURITE

- Mise en place de la vidéo protection sur la ville : 140.000 €

Le détail exact du programme d'investissement sera présenté lors de l'adoption du budget primitif après avis de la commission des finances.

Quoi qu'il en soit, pour tous ces achats différents, des subventions sont sollicitées auprès de l'Etat (via la préfecture), de la Région, du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès d'associations.

Des délibérations dans ce sens ont déjà été prises ou seront prises lors des prochains Conseils Municipaux.

Références utilisées dans ce document :

- Economie.gouv
- Service public.fr
- Journal Officiel
- LFI 2021
- Support à la préparation DOB 2021, caisse d'épargne